

Bien-être de la population : les inégalités entre les femmes et les hommes

Tome 2 – Capital social



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-01671-2 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juillet 2025

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Dominic Julien

Avec la collaboration de : Marie-Andrée Gravel, Pierre-Luc Labonté,
Sophie Brehain, Luc Cloutier-Villeneuve,
Marilène Courteau, France Lapointe et
Virginie Nanhou Youkoujouo

Sous la coordination de : Marie-Andrée Gravel

Sous la direction de : Nathalie Audet
Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et des communications

Comité de lecture interne : Nathalie Audet, Marie-Andrée Gravel,
Pierre-Luc Labonté et Bertrand Perron
Institut de la statistique du Québec

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication : Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec
1200, McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée pour le rapport

JULIEN, Dominic (2025). *Bien-être de la population : les inégalités entre les femmes et les hommes. Tome 2 - Capital social*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 48 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bien-etre-population-inegalites-femmes-hommes-tome-2-capital-social.pdf].

Avertissement

Les proportions estimées contenues dans le présent rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et figures et à l'unité dans le texte, à l'exception de celles inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les proportions dont la décimale est ,5 sont arrondies à l'unité inférieure ou supérieure selon la seconde décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %.

Signes conventionnels

- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
- (-)/(+) Indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période.
- (++) Indique une hausse plus prononcée pour le genre (ou le sexe) concerné en comparaison de l'autre genre (sexe)
- † Exprime une différence significative entre certaines années.
- a Exprime une différence significative entre les proportions.

Table des matières

Introduction	6
L'initiative	6
La notion de capital social	8
 1 La confiance et l'engagement	 9
La dimension <i>Confiance et engagement</i> du capital social	9
Les inégalités entre les femmes et les hommes dans la dimension <i>Confiance et engagement</i>	10
 2 Les institutions	 27
La dimension <i>Institutions</i> du capital social	27
Les inégalités entre les femmes et les hommes dans la dimension <i>Institutions</i>	28
 Conclusion	 44
 Références bibliographiques	 46

Introduction

L'initiative

Le bien-être est un état auquel aspirent tant les individus que la société. Le produit intérieur brut (PIB) a longtemps été utilisé comme indicateur unique pour évaluer le bien-être d'une population. Il se limite cependant à mesurer l'activité économique, alors que le bien-être est un phénomène multidimensionnel (Organisation de coopération et de développement économiques 2016). C'est dans une mouvance visant à évaluer le bien-être de la population en allant au-delà du PIB que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a proposé un Cadre de mesure du progrès pour le Québec (Institut de la statistique du Québec 2022). Cette vision du progrès tient compte du bien-être actuel des personnes, mais également de la richesse nationale, soit le bien-être des jeunes et des générations futures. En effet, le bien-être actuel ne doit pas s'accomplir au détriment du bien-être futur. Le bien-être actuel et la richesse nationale comprennent différents domaines (des sous-thématiques) qui permettent de mieux les saisir. Le bien-être actuel regroupe les conditions matérielles et la qualité de vie. La richesse nationale, de son côté, s'appuie sur quatre grands types de capitaux, soit le capital économique, le capital humain, le capital naturel et le capital social. Ces domaines peuvent être analysés plus finement, en fonction de leurs dimensions. Par exemple, la dimension de la confiance et de l'engagement¹ et celle des institutions permettent de bien concevoir le capital social. Un jeu de quinze indicateurs, qui couvrent douze dimensions, a ainsi été développé pour élaborer le bien-être actuel et futur au Québec².

Les données concernant les indicateurs sélectionnés révèlent que la société québécoise évolue de manière positive à de nombreux égards (Institut de la statistique du Québec 2023). Une situation favorable à l'échelle nationale peut cependant masquer la présence d'inégalités sociales (Torres 2021), c'est-à-dire que certaines personnes ou certains groupes pourraient ne pas profiter autant des ressources ou ne pas avoir autant de perspectives que d'autres, malgré les efforts qu'ils y consacrent (Institut de la statistique du Québec 2022). On peut penser aux personnes immigrantes, à celles issues de minorités visibles ou à celles ayant un statut socio-économique défavorable. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont cependant celles qui touchent le plus grand nombre de personnes.

Dans le cadre de l'initiative en cours, l'ISQ examinera les inégalités entre les femmes et les hommes à partir des indicateurs tirés du Cadre de mesure du progrès pour le Québec (Institut de la statistique du Québec 2022). On a retenu les indicateurs de ce cadre qui peuvent être produits à l'échelle des personnes ou des ménages, et qui permettent donc de comparer les femmes et les hommes. Ils sont considérés ici comme les principaux indicateurs de mesure des inégalités de bien-être. Les inégalités seront aussi examinées à l'aide d'indicateurs secondaires qui permettront de brosser un portrait plus global et nuancé. L'initiative et la sélection des indicateurs sont décrites plus en détail dans un document qui expose l'approche conceptuelle de l'initiative (Institut de la statistique du Québec 2025).

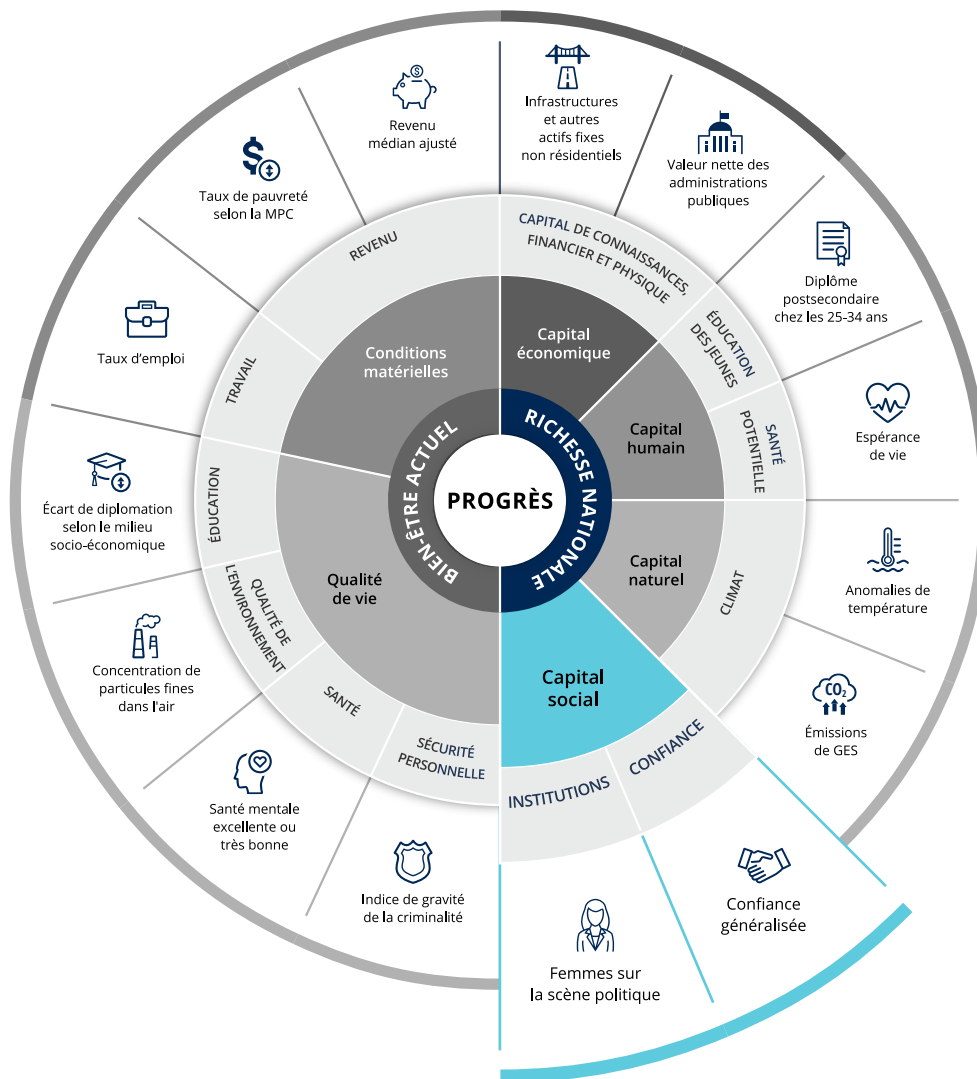
1. Simplement désignée comme la dimension « Confiance » dans le Cadre de mesure du progrès pour le Québec.

2. Voir statistique.quebec.ca/fr/document/cadre-conceptuel-indicateurs-progres-quebec/publication/indicateurs-progres-quebec-cadre-mesure.

Le présent tome porte sur les inégalités de bien-être entre les femmes et les hommes sur le plan du capital social et, lorsque possible, sur leur évolution (figure 1). Dans la prochaine section, on présente la notion de capital social. Ensuite, un chapitre est consacré à chacune des dimensions retenues du capital social, soit la dimension de la confiance et de l'engagement, et celle des institutions. Chaque chapitre comprend une description de la dimension en question, un tableau proposant une vue d'ensemble des résultats pour la période examinée et une description approfondie des résultats. Les chapitres se terminent par une définition des indicateurs et par une présentation des traitements statistiques, puisque les analyses varient en fonction des données. Une synthèse des résultats des inégalités entre les femmes et les hommes sur le plan du capital social clôt le document.

Figure 1

Cadre de mesure du progrès pour le Québec : Le capital social



D'autres tomes, portant sur les inégalités sur le plan du capital humain, des conditions matérielles et de la qualité de vie, sont prévus.

Utilisation du genre ou du sexe

Les différences entre les femmes et les hommes sont considérées sous l'angle du genre ou, lorsque cette information n'est pas disponible, sous celui du sexe. Pour le genre, les catégories Femmes+ et Hommes+ signifient que les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les femmes et les hommes. L'introduction de données compilées selon le genre dans une série de données auparavant compilées selon le sexe ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la comparabilité historique, étant donné la petite taille des populations transgenre et non binaire.

La notion de capital social

Les relations sociales sont le fondement de la société, et le fait d'évoluer dans une société où les relations entre les citoyens sont harmonieuses et basées sur la confiance et la coopération contribue au bien-être. La notion de capital social se rapporte aux relations entre les personnes et à ce qui les unit. Elle fait plus spécifiquement référence aux réseaux, aux normes, aux valeurs et aux convictions communes (Organisation de coopération et de développement économiques 2001) qui favorisent la collaboration à l'intérieur d'un groupe ou entre les groupes (Brehain 2011).

Un réseau se crée lorsque des personnes s'associent pour mener à bien une activité. Les normes, les valeurs et les convictions communes sont, quant à elles, des dispositions et des attitudes partagées par les individus et les groupes. Elles incluent également les sanctions et les règles qui régissent les comportements de chacun. Les normes, les valeurs et les convictions communes facilitent les interactions entre les personnes et la résolution des divergences concernant certaines normes et valeurs (Organisation de coopération et de développement économiques 2001). Elles sont instaurées, ou relayées, par les institutions publiques. Le capital social prend donc racine dans les normes, les valeurs, les convictions et les institutions, qui sont les déterminants de la qualité et de la quantité des interactions sociales dans une société (Banque mondiale, cité dans Organisation de coopération et de développement économiques 2001). L'engagement civique peut être un révélateur de l'adhésion des citoyens et citoyennes aux normes, aux valeurs et aux convictions véhiculées par la société.

Il convient, pour mesurer le capital social, de tenir compte de la dimension de la confiance et de l'engagement civique (Organisation de coopération et de développement économiques 2001). Les institutions constituent aussi une des dimensions fondamentales du capital social. Dans les prochains chapitres, nous présenterons ces deux dimensions, et les inégalités entre les femmes et les hommes qui s'y rattachent.

La confiance et l'engagement

La dimension *Confiance et engagement* du capital social

Vivre dans un climat de confiance et avoir des relations interpersonnelles de qualité sont des conditions fondamentales pour le bien-être d'une société et des personnes qui la composent. La confiance s'érige sur un cumul d'interactions positives avec autrui, qui facilitent la mise en place et le partage de valeurs et de normes communes nécessaires au bon fonctionnement d'une société (United Nations Economic Commission for Europe 2014). La confiance s'étend également aux institutions (le système scolaire, le système de justice, les gouvernements, etc.), qui ont pour mission de combler certains besoins essentiels des individus et de les aider à faire face à certains problèmes (Baltatescu 2002). La méfiance envers les institutions rend une société moins efficace (Turner 2000), car elle réduit la cohésion sociale ou la propension des individus à faire appel aux institutions, ce qui a une incidence sur leur bien-être.

L'engagement civique, de son côté, permet aux citoyens et citoyennes de s'exprimer sur le plan politique ; il a donc une influence sur les orientations et les décisions politiques (Organisation de coopération et de développement économiques 2014). Or, les décisions législatives, économiques, sociales, environnementales et sanitaires ont une incidence importante sur la vie de la population. À ce propos, la participation électorale est un enjeu majeur en démocratie (Dubois et autres 2021), mais l'engagement civique va au-delà de la participation électorale et peut comprendre l'engagement auprès d'un parti politique et la participation à des activités non électorales. Le bénévolat constitue une autre forme d'engagement envers sa communauté.

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans la dimension *Confiance et engagement*

Comme on peut le constater en examinant le tableau 1.1, plusieurs inégalités de bien-être existent entre les femmes et les hommes en ce qui a trait à la confiance et à l'engagement, mais le groupe qui subit le désavantage change selon l'angle sous lequel on aborde la dimension.

Tableau 1.1

Tableau de bord des inégalités de bien-être, dimension *Confiance et engagement*, Québec

Indicateur	Inégalités au cours de la période ¹	Période	Tendance de l'indicateur au cours de la période
Confiance			
Confiance généralisée ⁱ		2003, 2008, 2013 et 2020	
Confiance à l'égard de différents groupes de personnes		2022	N/A
Confiance envers les institutions		2013 et 2020	
Service de police			
Système de justice et tribunaux	—		
Système scolaire	—		
Parlement fédéral	—		
Banques			
Grandes corporations	—		
Marchands et gens d'affaires locaux	—		
Médias canadiens			
Personnes ayant quelqu'un sur qui compter en cas de besoin	—	2021 à 2023	Tendance variable

Suite à la page 11

Tableau 1.1 (suite)

Tableau de bord des inégalités de bien-être, dimension *Confiance et engagement*, Québec

Indicateur	Inégalités au cours de la période ¹	Période	Tendance de l'indicateur au cours de la période
Engagement			
Participation aux élections			
Provinciales		Élections générales de 1985 à 2022	N/A
Fédérales		Élections générales de 2008 à 2021	N/A
Avoir participé aux activités d'un parti ou d'un organisme politique, ou en avoir été membre au cours des 12 derniers mois		2003, 2008, 2013 et 2020	Tendance variable
Activités politiques non électorales effectuées au cours des 12 derniers mois (au moins une)		2003, 2008, 2013 et 2020	
Bénévolat au cours des 12 derniers mois			
Avoir été bénévole	—	2018	N/A
Nombre d'heures moyen de bénévolat		2018	N/A

i Indicateur principal.

Inégalités au cours de la période :

 Femmes.  Hommes.

> Supérieur.

< Inférieur.

— On ne peut conclure qu'il y a une différence entre les femmes et les hommes.

En vert : Genre (ou sexe) avantagé relativement à l'autre.

En rouge : Genre (ou sexe) désavantagé relativement à l'autre.

Tendance de l'indicateur au cours de la période :

 Augmentation.

 Diminution.

 Aucune tendance significative.

N/A : Non applicable.

 Tendance favorable au progrès.

 Tendance défavorable au progrès.

 Aucune conclusion possible quant au progrès.

1. Lorsque la période compte une seule année, les constats portent sur une comparaison entre les estimations pour les femmes et les estimations pour les hommes pour l'année en question. Lorsque la période compte plus d'une année : i) si l'effet d'interaction n'est pas significatif, les constats portent sur la comparaison entre la moyenne pondérée des estimations chez les femmes et la moyenne pondérée des estimations chez les hommes sur la période ; ii) si l'effet d'interaction est significatif, on examine les différences entre les femmes et les hommes chaque année, et on conclut à une différence sur la période si au moins 60 % des différences vont dans la même direction. Pour les deux indicateurs de participation électorale, les valeurs numériques ont été comparées dans le tableau sans que des tests ne puissent être effectués.

Examinons les résultats plus en détail.

Note méthodologique

Pour arriver à tirer des constats sur les inégalités dans ce chapitre, nous nous sommes appuyés sur ce qu'on observe généralement au cours de la période, entre autres sur la moyenne chez les femmes et chez les hommes pour l'ensemble des années. Pour plus de détails, consulter l'encadré *Traitements statistiques* à la fin du chapitre.

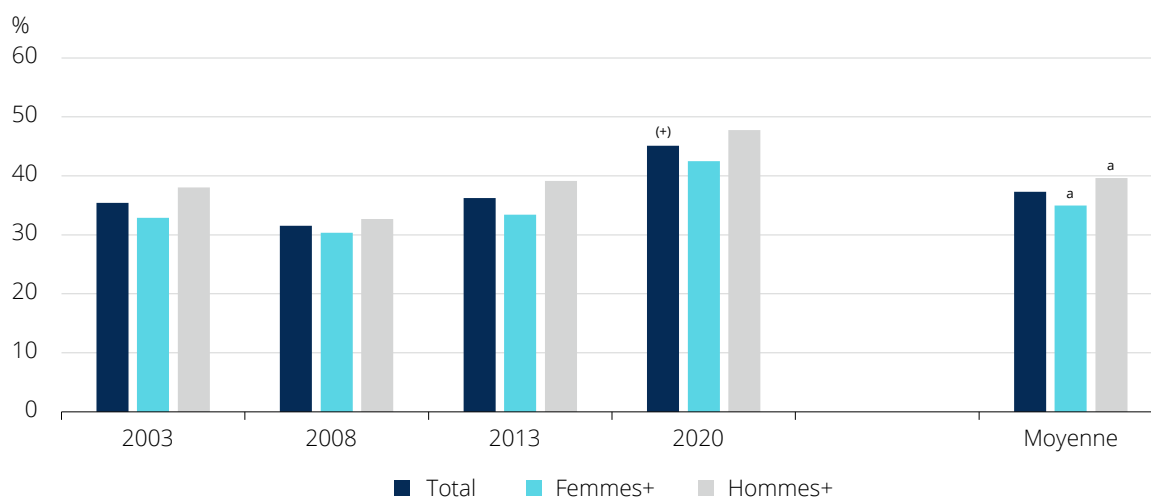
Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de faire confiance à la plupart des gens, tandis que les femmes sont plus portées que les hommes à faire confiance à certains groupes de personnes

Vivre en société veut dire d'entretenir des rapports sociaux avec une multitude de personnes, qu'il s'agisse de proches, de collègues ou de personnes inconnues. La confiance en autrui facilite ces multiples interactions sociales. En moyenne, entre 2003 et 2020, environ 35 % des femmes de 15 ans et plus disaient avoir confiance en la plupart des gens (confiance généralisée), une proportion moindre que celle observée chez les hommes du même groupe d'âge (40 %) (figure 1.1).

La proportion de personnes déclarant avoir confiance en la plupart des gens a crû : elle est passée d'environ 35 % en 2003 à 45 % en 2020. La variation observée est similaire chez les femmes et chez les hommes.

Figure 1.1

Confiance généralisée selon le genre¹, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2003, 2008, 2013 et 2020



(+) Indique une tendance à la hausse au cours de la période au seuil de 0,05.

a Exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Contrairement aux résultats des éditions précédentes, ceux de l'*Enquête sociale générale - Identité sociale 2020* sont présentés selon le genre de la personne plutôt que selon le sexe. Ce choix a une incidence négligeable sur les résultats et ne pose pas de problème de comparabilité temporelle.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale*, 2003, 2008, 2013 et 2020, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Le fait d'avoir confiance en la plupart des gens ne va pas nécessairement de pair avec celui d'accorder sa confiance à un groupe de personnes en particulier. On peut penser notamment aux personnes qui parlent une langue ou qui sont d'une religion ou d'une origine ethnique ou culturelle différente de la sienne. Lorsque l'on examine la confiance que la population accorde à ces trois groupes de manière séparée, on remarque qu'en 2022, il y avait proportionnellement plus de femmes que d'hommes de 15 ans et plus qui faisaient confiance aux personnes d'autres religions que la leur (55 % c. 51 %) (tableau 1.2). On n'observe pas de différences significatives entre les genres pour les deux autres groupes de personnes. Toutefois, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir confiance en chacun de ces trois groupes (47 % c. 43 %).

Tableau 1.2

Confiance à l'égard de différents groupes de personnes selon le genre, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2022

	%
Confiance dans les gens parlant une langue différente	
Total	52,5
Femmes+	53,8
Hommes+	51,2
Confiance dans les gens dont la religion est différente	
Total	53,2
Femmes+	55,2 ^a
Hommes+	51,1 ^a
Confiance dans les gens d'origine ethnique ou culturelle différente	
Total	55,1
Femmes+	56,3
Hommes+	54,0
Confiance dans les trois groupes	
Total	45,1
Femmes+	47,4 ^a
Hommes+	42,8 ^a

a Pour un indicateur donné, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale canadienne*, 2022, vagues 5 et 7 regroupées, fichiers de microdonnées à grande diffusion.
Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes et les hommes n'accordent pas toujours leur confiance aux mêmes institutions

La confiance ne se limite pas qu'aux personnes et s'étend également aux institutions, comme les services policiers et le système scolaire. Des différences existent entre les genres en ce qui a trait à la confiance accordée aux institutions, mais il faut tenir compte du type d'institution pour bien en rendre compte. Selon la moyenne des années 2013 et 2020, les femmes de 15 ans et plus étaient plus susceptibles que les hommes du même groupe d'âge d'avoir confiance dans les services policiers (76 % c. 71 %) et dans les banques (55 % c. 49 %) (tableau 1.3). La proportion de personnes faisant confiance aux grandes corporations était aussi plus élevée chez les femmes que chez les hommes, mais en 2013 uniquement (30 % c. 24 %). Par contre, selon la moyenne des années 2013 et 2020, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir confiance dans les médias canadiens (44 % c. 42 %). En 2020, ils étaient également plus nombreux que les femmes à faire confiance au système de justice et aux tribunaux (61 % c. 56 %). On n'observe pas de différences selon le genre pour les autres types d'institutions (système scolaire, parlement fédéral, marchands et gens d'affaires locaux).

On note une hausse de la proportion de personnes ayant confiance dans certains types d'institutions entre 2013 et 2020. C'est le cas pour la confiance envers le système de justice et les tribunaux (51 % c. 59 %), le système scolaire (59 % c. 64 %), le parlement fédéral (38 % c. 50 %), les marchands et gens d'affaires locaux (50 % c. 62 %) et les médias canadiens (42 % c. 44 %). La confiance envers les banques est cependant en baisse (54 % c. 51 %). De manière générale, la confiance dans les institutions a évolué de manière similaire chez les femmes et chez les hommes. Notons cependant que la proportion de personnes qui accordent leur confiance au système de justice et aux tribunaux a augmenté davantage chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 1.3

Confiance envers les institutions selon le genre¹, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2013 et 2020

	2013	2020	Moyenne
	%		
Confiance envers le service de police			
Total	72,8	74,3	73,6
Femmes+	75,9	76,4	76,2 ^a
Hommes+	69,7	72,1	70,9 ^a
Confiance envers le système de justice et les tribunaux			
Total	51,4	58,5 ⁽⁺⁾	55,0
Femmes+	52,4	56,3 ^{a (+)}	54,4
Hommes+	50,4	60,8 ^{a (++)}	55,7
Confiance envers le système scolaire			
Total	59,1	64,1 ⁽⁺⁾	61,7
Femmes+	60,2	64,0	62,1
Hommes+	58,1	64,3	61,2
Confiance envers le parlement fédéral			
Total	37,8	49,9 ⁽⁺⁾	44,0
Femmes+	37,8	49,2	43,7
Hommes+	37,7	50,7	44,4
Confiance envers les banques			
Total	53,7	51,0 ⁽⁻⁾	52,3
Femmes+	57,5	53,3	55,4 ^a
Hommes+	50,0	48,6	49,3 ^a
Confiance envers les grandes corporations			
Total	26,9	28,5	27,7
Femmes+	30,1 ^a	29,5	29,8
Hommes+	23,8 ^a	27,6 ⁽⁺⁾	25,7
Confiance envers les marchands et les gens d'affaires locaux			
Total	50,0	62,4 ⁽⁺⁾	56,3
Femmes+	49,3	63,4	56,5
Hommes+	50,7	61,5	56,2
Confiance envers les médias canadiens			
Total	41,5	44,4 ⁽⁺⁾	43,0
Femmes+	40,4	42,7	41,6 ^a
Hommes+	42,6	46,2	44,5 ^a

(-)/(+) Pour le total ou un genre donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

(++) Indique une hausse plus prononcée pour le genre concerné en comparaison de l'autre genre.

a Pour une institution et une colonne données, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Contrairement aux résultats de l'édition de 2013, ceux de l'*Enquête sociale générale - Identité sociale* 2020 sont présentés selon le genre de la personne plutôt que selon le sexe. Ce choix a une incidence négligeable sur les résultats et ne pose pas de problème de comparabilité temporelle.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale*, 2013 et 2020, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

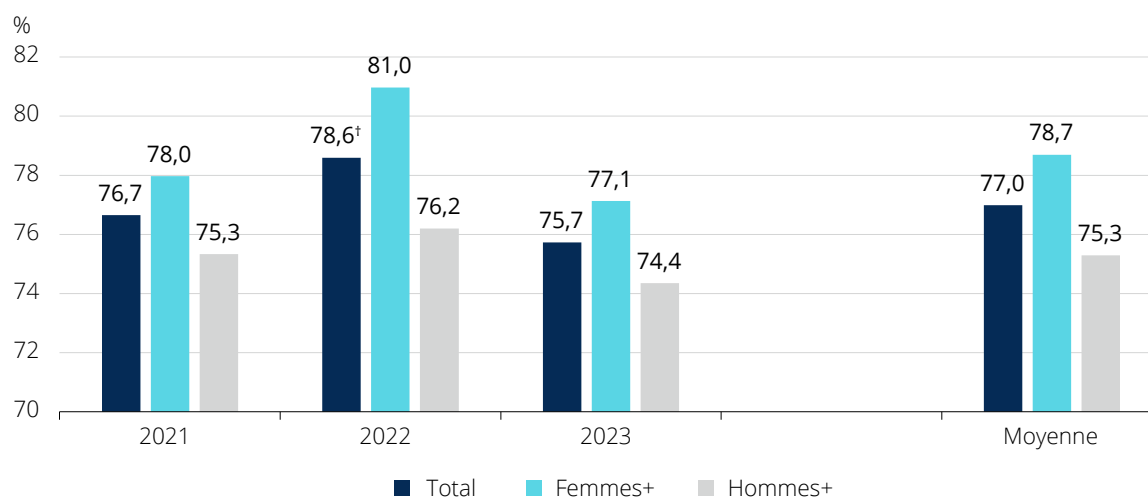
Une majorité de femmes et d'hommes peuvent compter sur quelqu'un en cas de besoin

En cas de besoin, il importe de pouvoir s'appuyer sur quelqu'un pour recevoir des conseils, de l'aide ou de l'écoute. En moyenne, entre 2021 et 2023, environ trois personnes de 15 ans et plus sur quatre (77 %) estimaient avoir souvent ou toujours quelqu'un sur qui compter en cas de besoin (figure 1.2). Les femmes tendaient à être proportionnellement plus nombreuses que les hommes à pouvoir compter sur quelqu'un en cas de besoin, mais la différence n'est pas statistiquement significative.

La proportion de personnes qui peuvent s'appuyer souvent ou toujours sur quelqu'un en cas de besoin a augmenté entre 2021 (77 %) et 2022 (79 %), puis a diminué en 2023 (76 %).

Figure 1.2

Personnes ayant quelqu'un sur qui compter en cas de besoin (souvent ou toujours) selon le genre, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2021 à 2023



† Exprime une différence significative entre la proportion de 2022 et celles des autres années au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale canadienne*, 2021 à 2023, vagues 1 à 7, vague 9 regroupées par année, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes votent en plus grande proportion que les hommes aux élections provinciales et fédérales

On considère souvent qu'exercer son droit de vote fait partie du devoir des citoyens et citoyennes. Environ 68 % des femmes ont voté aux élections provinciales de 2022, une proportion plus élevée que celle observée chez les hommes (64 %) (tableau 1.4) (Élections Québec 2024). De manière générale, le taux de participation a aussi été plus fort chez les femmes lors des années antérieures pour la période examinée (Dubois et autres 2021 ; Élections Québec 2024).

Tableau 1.4

Participation aux élections provinciales¹ selon le sexe, personnes de 18 ans et plus, Québec, élections générales de 1985 à 2022

	Total	Femmes	Hommes
		%	
1985	75,7	75,3	76,1
1989	75,0	75,7	73,5
1994	81,6	83,1	80,8
1998	78,3	79,1	77,6
2003	70,4	71,3	68,9
2007	71,2	71,0	68,7
2008	57,4	58,3	55,8
2012	74,6	75,8	73,2
2014	71,4	72,5	69,6
2018	66,5	67,7	63,6
2022	66,2	67,8	63,7

1. Estimation du nombre de votant(e)s sur l'électorat inscrit.

Note : Les données pour le total sont les données officielles, celles selon le sexe sont des estimations. Les différences entre les femmes et les hommes évoquées dans le texte sont tirées de Dubois et autres (2021) et d'Élections Québec (2024). Les données d'évolution ne sont pas traitées pour cet indicateur.

Source : Élections Québec et Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, Université Laval. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les femmes semblent également exercer davantage leur droit de vote que les hommes aux élections fédérales. En effet, 66 % d'entre elles ont voté aux élections de 2021, comparativement à 62 % des hommes (tableau 1.5)³.

Tableau 1.5

Participation aux élections fédérales¹ selon le genre², personnes de 18 ans et plus, Québec, élections générales de 2008 à 2021

	Total	Femmes+	Hommes+
		%	
2008	61,3	63,1	59,5
2011	63,5	64,6	62,3
2015	67,3	69,5	65,0
2019	67,8	69,6	66,0
2021	64,0	66,0	61,9

1. Estimation du nombre de votant(e)s sur l'estimation de l'électorat au total (inscrit ou non).

2. Contrairement aux résultats des élections précédentes, ceux de 2021 sont présentés selon le genre de la personne plutôt que selon le sexe. Ce choix a une incidence négligeable sur les résultats.

Note : Les comparaisons entre les femmes et les hommes et les données d'évolution ne sont pas traitées pour cet indicateur.

Source : Élections Canada. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Il est à noter que les taux de participation aux élections provinciales et fédérales ne peuvent être comparés puisqu'ils ne prennent pas en compte les mêmes dénominateurs.

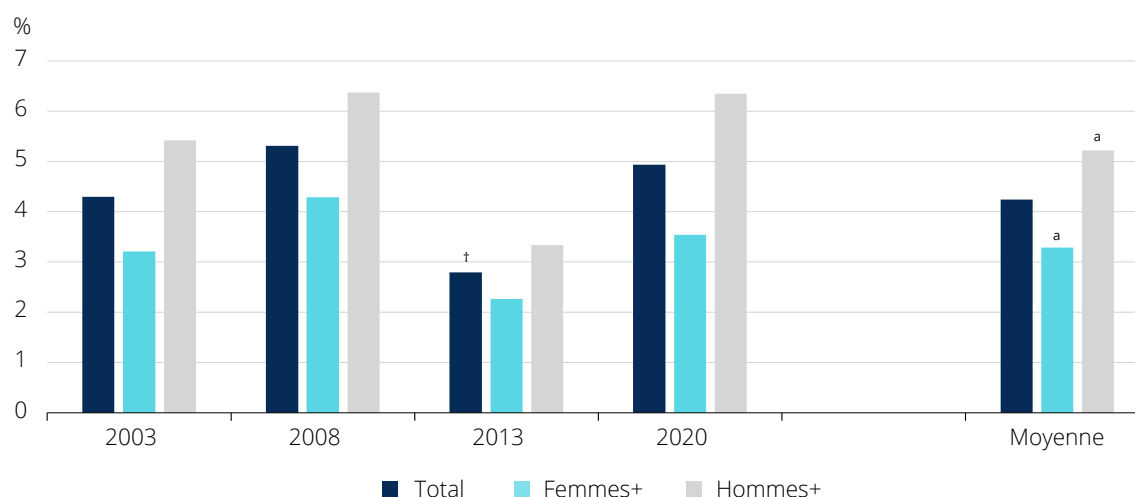
Les femmes sont moins actives que les hommes dans la vie politique pour les autres volets que le vote

L'engagement civique ne se limite pas à la participation électorale. Il comprend aussi l'engagement auprès d'un parti politique et la participation à des activités non électorales. En moyenne, entre 2003 et 2020, les femmes de 15 ans et plus étaient moins susceptibles que les hommes du même groupe d'âge d'avoir participé aux activités d'un parti politique ou d'un organisme politique, ou d'en avoir été membres au cours des 12 derniers mois (3,3 % c. 5 %) (figure 1.3). Elles étaient également moins nombreuses que les hommes à avoir fait au moins une activité politique non électorale au cours des 12 derniers mois (55 % c. 62 %) (tableau 1.6). Au cours de la période, les femmes ont été moins nombreuses en proportion que les hommes à chercher de l'information sur une question politique (29 % c. 38 %), à exprimer leur opinion sur une question en communiquant avec un journal ou un politicien (6 % c. 9 %), à boycotter ou à choisir un produit pour des raisons éthiques (26 % c. 29 %), à assister à une réunion publique (11 % c. 15 %) et à y prendre la parole (3,4 % c. 6 %).

La participation à certaines activités politiques non électorales a varié dans le temps de manière sensiblement similaire chez les femmes et chez les hommes. On note ainsi une augmentation entre 2003 et 2020 de la proportion de personnes qui ont cherché de l'information sur une question politique (elle est passée de 24 % à 50 %). Une augmentation s'observe aussi pour le fait d'avoir signé une pétition et d'avoir boycotté ou choisi un produit pour des raisons éthiques. À l'inverse, on note une diminution entre 2003 et 2020 de la proportion de personnes qui ont fait du bénévolat pour un parti politique (elle est passée de 3,4 % à 1,6 %*). La proportion de personnes qui ont assisté à une réunion publique ou qui y ont pris la parole est aussi en baisse. L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux pourrait expliquer, en partie, l'évolution de certains de ces comportements.

Figure 1.3

Avoir participé aux activités d'un parti ou d'un organisme politique, ou en avoir été membre au cours des 12 derniers mois selon le genre¹, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2003, 2008, 2013 et 2020



[†] Exprime une différence significative entre la proportion de 2013 et celles des autres années au seuil de 0,05.

^a Exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Contrairement aux résultats des éditions précédentes, ceux de l'*Enquête sociale générale - Identité sociale* 2020 sont présentés selon le genre de la personne plutôt que selon le sexe. Ce choix a une incidence négligeable sur les résultats et ne pose pas de problème de comparabilité temporelle.

Note : Chez les femmes, le coefficient de variation se situe entre 15 % et 25 % en 2013 et en 2020 ; interpréter avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale*, 2003, 2008, 2013 et 2020, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.6

Activités politiques non électorales effectuées au cours des 12 derniers mois selon le genre¹, personnes de 15 ans et plus, Québec, 2003, 2008, 2013 et 2020

	2003	2008	2013	2020	Moyenne
	%				
Chercher de l'information sur une question politique					
Total	24,2	22,3	34,8	50,1 ⁽⁺⁾	33,4
Femmes+	19,6	17,9	30,5	46,7	29,2 ^a
Hommes+	28,9	26,9	39,3	53,6	37,7 ^a
Faire du bénévolat pour un parti politique					
Total	3,4	2,4	1,7	1,6 ^{* (-)}	2,2
Femmes+	3,3	2,4 [*]	1,8 [*]	1,6 [*]	2,2
Hommes+	3,5	2,4 [*]	1,6 [*]	1,6 [*]	2,3
Exprimer son opinion sur une question en communiquant avec un journal ou un politicien					
Total	7,7	6,4	6,9	7,9	7,2
Femmes+	6,0	4,9	5,6	6,6	5,8 ^a
Hommes+	9,5	7,9	8,1	9,2	8,7 ^a
Signer une pétition					
Total	25,6	25,0	30,9	35,1 ⁽⁺⁾	29,3
Femmes+	25,9	26,1	31,1	34,9	29,6
Hommes+	25,3	24,0	30,7	35,2	29,0
Boycotter ou choisir un produit pour des raisons éthiques					
Total	21,2	28,4	24,1	34,1 ⁽⁺⁾	27,2
Femmes+	19,0	26,8	23,4	33,3	25,8 ^a
Hommes+	23,6	30,1	24,8	34,9	28,5 ^a
Assister à une réunion publique					
Total	17,8	14,4	11,8	8,9 ⁽⁻⁾	13,1
Femmes+	15,7	10,5	10,0	7,6	10,8 ^a
Hommes+	20,0	18,4	13,7	10,2	15,4 ^a
Prendre la parole lors d'une réunion publique					
Total	6,7	5,8	3,5	3,1 ⁽⁻⁾	4,7
Femmes+	5,1	3,9	3,0	1,7 [*]	3,4 ^a
Hommes+	8,4	7,7	4,1	4,6	6,1 ^a
Participer à une manifestation ou à une marche de protestation					
Total	8,4	4,6 [†]	7,1	9,1	7,3
Femmes+	7,9	4,0	6,9	10,0	7,3
Hommes+	9,0	5,1	7,2	8,2	7,4
Participer à au moins une activité					
Total	51,8	52,0	62,1	67,2 ⁽⁺⁾	58,5
Femmes+	48,4	48,8	59,4	64,6	55,5 ^a
Hommes+	55,3	55,4	64,7	69,8	61,6 ^a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

(-)/(+) Indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

† Pour une activité donnée, exprime une différence significative entre la proportion de 2008 et celles des autres années au seuil de 0,05.

a Pour une activité et une colonne données, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Contrairement aux résultats des éditions précédentes, ceux de l'*Enquête sociale générale - Identité sociale* 2020 sont présentés selon le genre de la personne plutôt que selon le sexe. Ce choix a une incidence négligeable sur les résultats et ne pose pas de problème de comparabilité temporelle.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Identité sociale*, 2003, 2008, 2013 et 2020, fichiers de microdonnées à grande diffusion.
Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La proportion de bénévoles est la même chez les hommes et chez les femmes, mais le nombre d'heures consacré au bénévolat est plus grand chez les femmes

Le bénévolat constitue une autre forme d'engagement civique. En 2018, environ 77 % des personnes de 15 ans et plus avaient fait du bénévolat au cours des 12 derniers mois, les femmes et les hommes en proportions similaires (tableau 1.7). Cependant, parmi les bénévoles, les femmes consacraient annuellement plus de temps au bénévolat : elles avaient fait en moyenne environ 235 heures de bénévolat au cours de l'année précédente, alors que les hommes y avaient consacré en moyenne 144 heures. Cela équivaut à environ 29 jours de travail pour une femme bénévole, et à 18 jours pour un homme bénévole (données non illustrées)⁴.

Tableau 1.7

Bénévolat¹ au cours des 12 derniers mois selon le genre, personnes de 15 ans et plus², Québec, 2018

	Avoir été bénévole (%)	Nombre d'heures moyen de bénévolat (parmi les bénévoles)
Total	76,7	188,9
Femmes+	76,2	234,5 ^a
Hommes+	77,3	143,5 ^a

1. Bénévolat formel (pour un groupe ou un organisme) ou informel (pour des particuliers).

2. Sont exclues les personnes qui résident à temps plein dans une institution.

a Pour une colonne donnée, exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale - Dons, bénévolat et participation*, 2018, fichier de microdonnées à grande diffusion.
Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Estimation basée sur une journée de travail de 8 heures.

Définitions des indicateurs - dimension *Confiance et engagement*

Activités politiques non électorales effectuées au cours des 12 derniers mois

Proportion de personnes qui ont participé à des activités politiques non électorales au cours des 12 derniers mois. Les activités prises en compte dans ce rapport sont :

- chercher de l'information sur une question politique ;
- faire du bénévolat pour un parti politique ;
- exprimer son opinion sur une question en communiquant avec un journal ou un politicien ;
- signer une pétition ;
- boycotter ou choisir un produit pour des raisons d'éthique ;
- assister à une réunion publique ;
- prendre la parole lors d'une réunion publique ;
- participer à une manifestation ou à une marche de protestation.

Les activités politiques sont examinées séparément, et de manière commune (avoir participé à au moins une de ces activités).

Avoir participé aux activités d'un parti ou d'un organisme politique, ou en avoir été membre au cours des 12 derniers mois

Proportion de personnes qui avaient participé aux activités d'un parti ou d'un organisme politique ou qui en avaient été membres au cours des 12 derniers mois.

Bénévolat au cours des 12 derniers mois

Le bénévolat fait référence au bénévolat encadré et au bénévolat informel réalisé au cours des 12 derniers mois. Le bénévolat encadré est le travail non rémunéré effectué pour le compte d'un groupe ou d'un organisme et comprend le travail obligatoire non rémunéré et le bénévolat effectué avec l'appui de l'employeur. Le bénévolat informel fait pour sa part référence à l'aide non rémunérée apportée directement à des particuliers (par exemple des amis, des voisins, des connaissances ou des collègues), y compris l'aide accordée aux membres de la famille vivant à l'extérieur du ménage, ainsi que le travail non rémunéré visant l'amélioration directe des communautés, sans que ce soit pour le compte d'un groupe ou d'un organisme. Deux indicateurs sont examinés :

- *avoir été bénévole*. Il s'agit de la proportion de personnes ayant fait du bénévolat au moins une fois au cours des 12 derniers mois ;
- *nombre d'heures moyen de bénévolat* (parmi les bénévoles).

Suite à la page 23

Confiance à l'égard de différents groupes de personnes

Cette série d'indicateurs indique le degré de confiance que les personnes répondantes accordent à divers groupes de population. Les groupes considérés dans ce rapport sont :

- les gens parlant une langue différente de celle de la personne répondante ;
- les gens dont la religion est différente de celle de la personne répondante ;
- les gens dont l'origine ethnique ou culturelle est différente de celle de la personne répondante.

Les personnes répondantes devaient indiquer leur niveau de confiance envers chacun des groupes, sur une échelle allant de 1 (on ne peut pas leur faire confiance du tout) à 5 (on peut leur faire entièrement confiance). Les personnes ayant répondu 4 ou 5 sont considérées comme ayant confiance dans le groupe en question. Les groupes sont examinés séparément, puis en combinaison (confiance dans les trois groupes).

Confiance envers les institutions

Cette série d'indicateurs indique la proportion de la population ayant confiance dans certaines institutions. Les institutions prises en compte dans ce rapport sont :

- le service de police ;
- le système de justice et les tribunaux ;
- le système scolaire ;
- le parlement fédéral ;
- les banques ;
- les grandes corporations ;
- les marchands et les gens d'affaires locaux ;
- les médias canadiens.

Les personnes répondantes devaient indiquer dans quelle mesure elles avaient confiance dans chacune des institutions, sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 5 (une grande confiance). Les personnes ayant répondu 4 ou 5 sont considérées comme ayant confiance dans l'institution en question.

Suite à la page 24

Confiance généraliséeⁱ

Proportion de personnes indiquant avoir confiance en la plupart des gens. L'indicateur est mesuré à partir d'une question demandant si on peut faire confiance à la plupart des gens ou si on n'est jamais trop prudent dans nos relations avec les gens, avec des choix de réponse reflétant ces deux pôles.

Participation aux élections

Taux de participation aux élections générales, soit :

- les élections provinciales. Le taux est calculé par rapport aux personnes inscrites sur les listes électorales ;
- les élections fédérales (circonscriptions du Québec). Le taux est calculé par rapport aux personnes en âge de voter, qu'elles soient inscrites ou non sur les listes électorales.

Le taux de participation aux élections provinciales et aux élections fédérales est examiné de manière séparée.

Personnes ayant quelqu'un sur qui compter en cas de besoin (souvent ou toujours)

Cet indicateur évalue la fréquence à laquelle la personne répondante a des personnes sur qui compter pour l'aider lorsqu'elle en a vraiment besoin (Toujours, Souvent, Parfois, Rarement, Jamais). Les données présentées portent sur les personnes qui ont souvent ou toujours des personnes sur qui compter en cas de besoin.

i Indicateur principal.

Traitements statistiques – dimension *Confiance et engagement*

Pour cette dimension, les différences entre les femmes et les hommes et, le cas échéant, l'évolution des indicateurs dans le temps, ont été examinées par :

- un test F. Ce test a été effectué, mais pas de manière exclusive, pour les indicateurs qui ne comptent qu'un temps de mesure. Ce test a été effectué pour les indicateurs suivants :
 - *Bénévolat au cours des 12 derniers mois ;*
 - *Confiance à l'égard de différents groupes de personnes.*
- une analyse de régression logistique avec interaction, testant l'effet du genre (ou du sexe) et de la période, et l'interaction entre ceux-ci. La période a été traitée comme une variable catégorielle, l'examen préliminaire des données portant à croire que la tendance n'est pas linéaire. Des tests F ont été effectués pour examiner la présence d'un effet global. Dans l'affirmative, des tests t ont été effectués pour comparer les années, lorsqu'il y en a plus de deux. Ces tests ont été appliqués aux indicateurs suivants :
 - *Activités politiques non électorales effectuées au cours des 12 derniers mois ;*
 - *Avoir participé aux activités d'un parti ou d'un organisme politique, ou en avoir été membre au cours des 12 derniers mois ;*
 - *Confiance envers les institutions ;*
 - *Confiance généralisée ;*
 - *Personnes ayant quelqu'un sur qui compter en cas de besoin (souvent ou toujours).*

Aucun test statistique n'a pu être effectué pour la participation aux élections. Pour la participation aux élections provinciales, les différences évoquées entre les sexes sont tirées de publications d'où les données sont issues.

Comment interpréter les tests d'interaction

L'initiative en cours traite des différences entre les femmes et les hommes et des variations dans le temps (c'est-à-dire de la façon dont les indicateurs évoluent dans le temps chez les femmes et chez les hommes). Un test d'interaction entre le genre (ou le sexe) et la période permet de savoir si la tendance est modulée par l'effet du genre (ou du sexe).

Voici comment interpréter les résultats selon les différents cas de figure pour la dimension *Confiance et engagement* :

- *L'effet d'interaction est significatif (tendance non linéaire)* : Il y a ou non une différence entre les femmes et les hommes sur la période. On conclut à une différence sur la période si au moins 60 % des différences observées entre les femmes et les hommes au fil des années vont dans la même direction. Les proportions varient dans le temps de manière différente chez les femmes et chez les hommes, c'est-à-dire que l'effet du genre (ou du sexe) varie en fonction de l'année, et que l'effet de l'année varie en fonction du genre (ou du sexe).
- *L'effet d'interaction n'est pas significatif* :
 - *L'effet du genre (ou du sexe) et de la période est significatif* : Il y a une différence entre les femmes et les hommes pour ce qui est de la moyenne de la période, et les proportions de femmes et d'hommes évoluent dans le temps (elles augmentent ou diminuent), mais de la même manière (on n'observe pas de différence significative entre la manière dont elles évoluent chez les femmes et la manière dont elles évoluent chez les hommes) ;
 - *L'effet du genre (ou du sexe) est significatif et celui de la période n'est pas significatif* : Il y a une différence entre les femmes et les hommes pour ce qui est de la moyenne de la période, mais les proportions de femmes et les proportions d'hommes ne varient pas dans le temps de manière significative (elles sont sensiblement les mêmes sur toute la période) ;
 - *L'effet du genre (ou du sexe) n'est pas significatif et celui de la période est significatif* : On n'observe pas de différence significative entre les femmes et les hommes pour ce qui est de la moyenne de la période, et les proportions de femmes et d'hommes évoluent dans le temps, mais de la même manière ;
 - *L'effet du genre (ou du sexe) et de la période n'est pas significatif* : On n'observe pas de différence significative entre les femmes et les hommes pour ce qui est de la moyenne de la période, et les proportions de femmes et les proportions d'hommes ne varient pas dans le temps de manière significative.

Les institutions

La dimension *Institutions* du capital social

Les institutions civiques, politiques et juridiques sont le socle de la vie citoyenne et des activités commerciales (Organisation de coopération et de développement économiques 2001). Les institutions reflètent les valeurs communes d'une société et ont pour mission fondamentale de répondre aux besoins de la population et d'offrir une protection sociale. De plus, elles fournissent des ressources, des connaissances et de l'information qui jouent un rôle déterminant dans les choix que font les individus (Woolcock 2001) et qui contribuent à leur liberté (Institut de la statistique du Québec 2022). On trouve dans les institutions plusieurs postes comportant de hautes responsabilités. La fonction de député est fondamentale, puisque la personne qui l'occupe représente les citoyens et citoyennes. D'autres postes sont également essentiels, comme ceux de ministre, de juge, de haut dirigeant ou dirigeante de ministère ou d'organisme gouvernemental, de gestionnaire et de membre du conseil d'administration d'une société d'État. La parité dans les lieux décisionnels et le leadership est l'une des orientations de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* du gouvernement du Québec (2022). La parité favorise une vie démocratique plus juste, qui reflète la composition de la société et qui tient mieux compte de la diversité des perspectives féminines et masculines dans les prises de décision (Conseil du statut de la femme 2020).

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans la dimension *Institutions*

Comme on peut le constater en examinant le tableau 2.1, les femmes sont désavantagées pour plusieurs des indicateurs de la dimension *Institutions*.

Tableau 2.1

Tableau de bord des inégalités de bien-être, dimension *Institutions*, Québec

Indicateur	Inégalités au cours de la période ¹	Période	Tendance de l'indicateur au cours de la période ²
Candidates et candidats élus aux élections			
Scène politique fédérale (circonscriptions du Québec), provinciale et municipale (poste de mairesse) ^j		2005 à 2025	
Chambre des communes (circonscriptions du Québec) ⁱ		Élections générales de 2006 à 2025	
Assemblée nationale ⁱ		Élections générales de 2003 à 2022	
Élections municipales, poste de maire ou mairesse ⁱ		Élections générales de 2005 à 2021	
Élections municipales, poste de conseiller ou conseillère municipale		Élections générales de 2005 à 2021	
Personnes candidates (élections provinciales)		Élections générales de 2003 à 2022	
Membres du Conseil des ministres du gouvernement du Québec	—	2002 à 2023	
Juges de la Cour du Québec	—	2012 à 2024	
Hautes dirigeantes et hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux		2012 à 2024	
Total	—		
Premier niveau de gestion	—		
Second niveau de gestion	—		
Membres des conseils d'administration des organismes visés par la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i>	—	2006 à 2023	

Suite à la page 29

Tableau 2.1 (suite)

Tableau de bord des inégalités de bien-être, dimension *Institutions*, Québec

Indicateur	Inégalités au cours de la période ¹	Période	Tendance de l'indicateur au cours de la période ²
Personnes occupant un emploi de gestion		2006 à 2023	
Gestion (total)			
Cadre supérieur(e)	—		
Cadre intermédiaire spécialisé(e)	—		
Cadre intermédiaire dans le commerce de détail et autres			
Cadre intermédiaire de métiers et autres			

i Indicateur principal.

Inégalités au cours de la période :

 Femmes.  Hommes.

< Inférieur.

— On ne peut conclure qu'il y a une différence entre les femmes et les hommes.

En vert : Genre (ou sexe) avantagé relativement à l'autre.

En rouge : Genre (ou sexe) désavantagé relativement à l'autre.

Tendance de l'indicateur au cours de la période :

 Augmentation.

 Aucune tendance significative.

 Tendance favorable au progrès.

 Aucune conclusion possible quant au progrès.

1 Pour cette dimension, on conclut à une différence entre les femmes et les hommes sur la période lorsqu'au moins 60 % des comparaisons vont dans la même direction.

2. Les tendances sont déterminées en fonction de la répartition des femmes.

Examinons les résultats plus en détail.

La zone paritaire

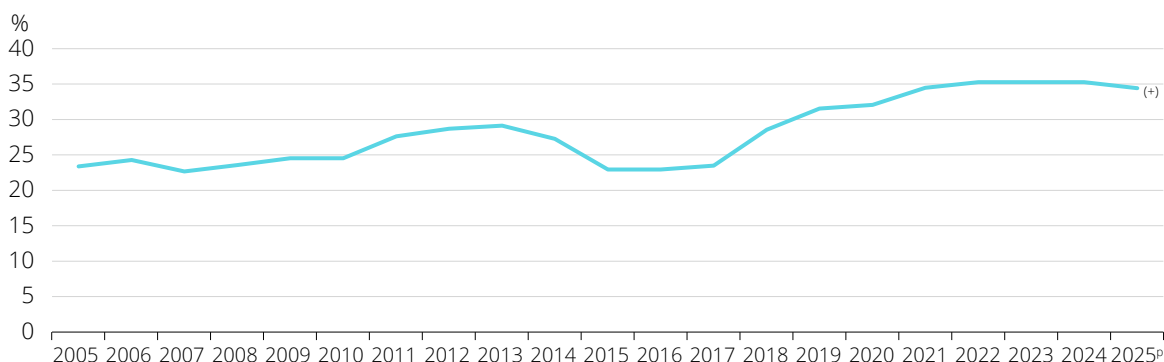
Selon le concept de parité, les femmes et les hommes devraient participer de manière égale à l'exercice du pouvoir (Conseil du statut de la femme 2015). Si la parité complète de chaque genre (soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes) constitue la cible de choix pour l'exercice du pouvoir, puisqu'elle correspond à la proportion de personnes dans la population, certains trouvent plus pratique de viser la *zone paritaire*, soit une représentation de femmes et d'hommes qui se situe entre 40 % et 60 % (Gouvernement du Québec 2022). Les inégalités dans ce chapitre sont évaluées selon l'atteinte ou non de la zone paritaire, sauf pour les indicateurs des *personnes occupant un emploi de gestion*, pour lesquels des tests statistiques ont été effectués. Pour plus de détails, consulter l'encadré *Traitements statistiques* à la fin du chapitre.

Les femmes sont plus présentes qu'avant sur la scène politique, mais leur sous-représentation persiste

La présence des femmes sur la scène politique au Québec, soit comme députées à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale ou au poste de mairesse, est en croissance. Malgré cette progression, les femmes demeurent sous-représentées dans l'ensemble de ces postes. En effet, la part moyenne de femmes élues à titre de députée fédérale ou provinciale et dans les mairies des municipalités est passée de 23 % en 2005 à 34 % en 2025 (figure 2.1). Cependant, la représentation des femmes n'atteint la zone paritaire à aucun moment durant la période.

Figure 2.1

Présence des femmes sur la scène politique fédérale, provinciale et municipale (poste de mairesse)¹, Québec, 2005 à 2025



(+) Indique une tendance à la hausse au cours de la période au seuil de 0,05.

p Donnée provisoire.

1. Le même poids est accordé à chaque palier de gouvernement. Il s'agit donc de la représentation moyenne des femmes élues aux élections générales fédérales, provinciales et municipales (poste de mairesse).

Note : La représentation des femmes se situe en-deçà de la zone paritaire pour au moins 60 % des années de la période et est donc inférieure à celle des hommes (données non illustrées).

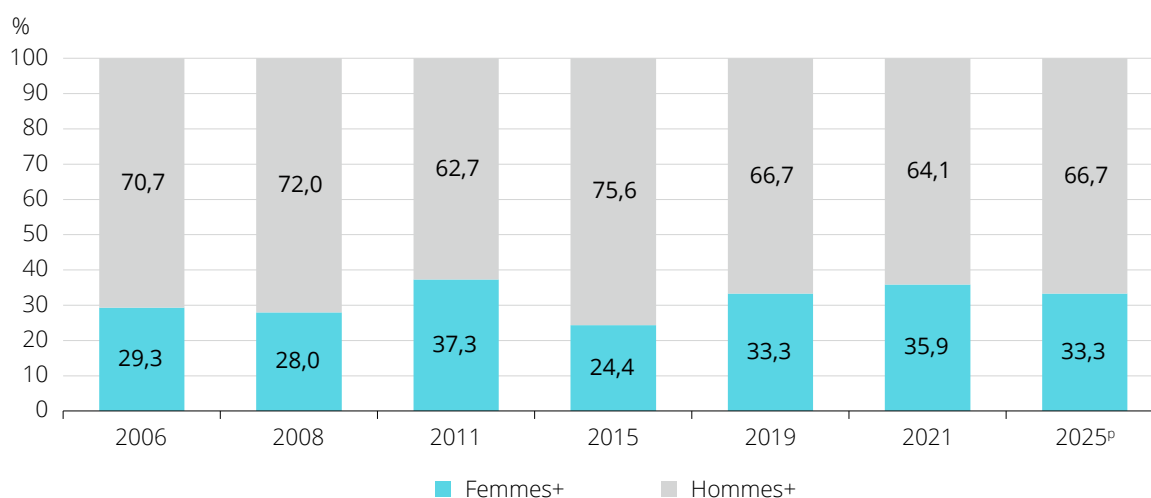
Sources : Parlement du Canada, *Élections et candidats élus* ; Assemblée nationale du Québec, *Base de données sur les parlementaires québécois* ; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Résultats des élections municipales générales* ; Sites des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec.

Lorsqu'on examine les postes de députée ou député fédéral ou provincial et de maire ou mairesse de manière séparée, on constate que ces postes sont moins fréquemment occupés par des femmes que par des hommes sur l'ensemble de la période. De plus, la zone paritaire n'est pas régulièrement atteinte.

Ainsi, au fédéral, la part de femmes élues à la Chambre des communes dans les circonscriptions du Québec était moindre que celle d'hommes à la suite de chacune des élections générales tenues entre 2006 et 2025. Par exemple, après les élections fédérales de 2025, la députation québécoise comptait 33 % de femmes et de 67 % d'hommes (figure 2.2). La part de députées se situait entre 24 % (2015) et 37 % (2011) sur la période, ce qui signifie que la zone paritaire n'a été atteinte lors d'aucune élection fédérale. Bien que la part de députées soit passée de 29 % en 2006 à 33 % en 2025, on n'observe pas de hausse statistiquement significative au cours de cette période.

Figure 2.2

Répartition des personnes élues à la Chambre des communes selon le genre, circonscriptions du Québec, élections générales de 2006 à 2025



p Donnée provisoire.

Note : La représentation des femmes se situe en-deçà de la zone paritaire pour au moins 60 % des années de la période et est donc inférieure à celle des hommes.

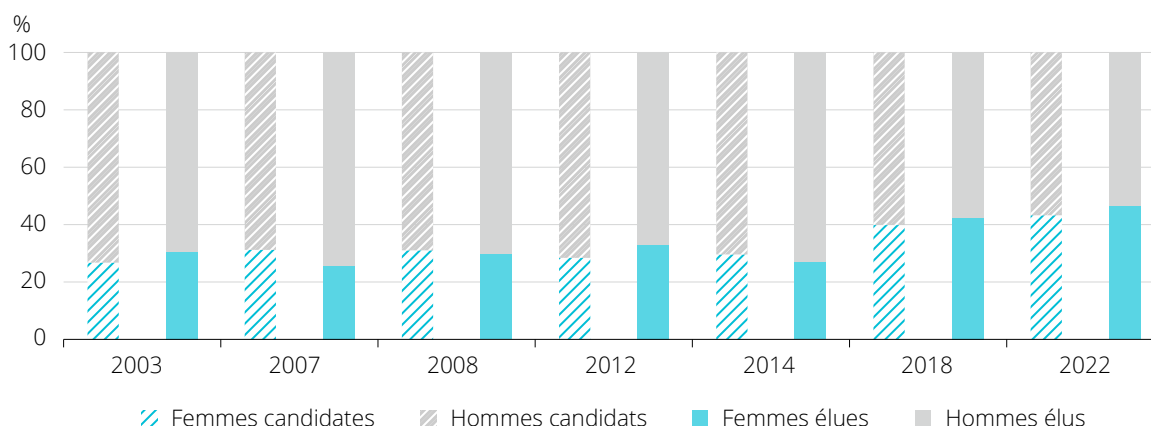
Source : Parlement du Canada, *Élections et candidats élus*. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec.

Aux élections provinciales, la représentation des femmes candidates et des femmes élues à l'Assemblée nationale est moindre que celle des hommes au cours de la période des élections générales tenues entre 2003 et 2022. Cette représentation a cependant atteint la zone paritaire au cours des deux dernières élections. Ainsi, en 2018, les femmes représentaient 40 % des personnes s'étant portées candidates le jour du scrutin et 42 % des élues (figure 2.3). En 2021, elles représentaient 43 % des personnes candidates et 46 % des élues.

La représentation des femmes candidates et des femmes élues est en croissance. En effet, la représentation des femmes parmi les personnes candidates est passée de 27 % en 2003 à 43 % en 2022, alors que la représentation des femmes parmi les personnes élues est passée de 30 % à 46 % au cours de la même période.

Figure 2.3

Répartition des personnes candidates et élues à l'Assemblée nationale selon le sexe, Québec, élections générales de 2003 à 2022



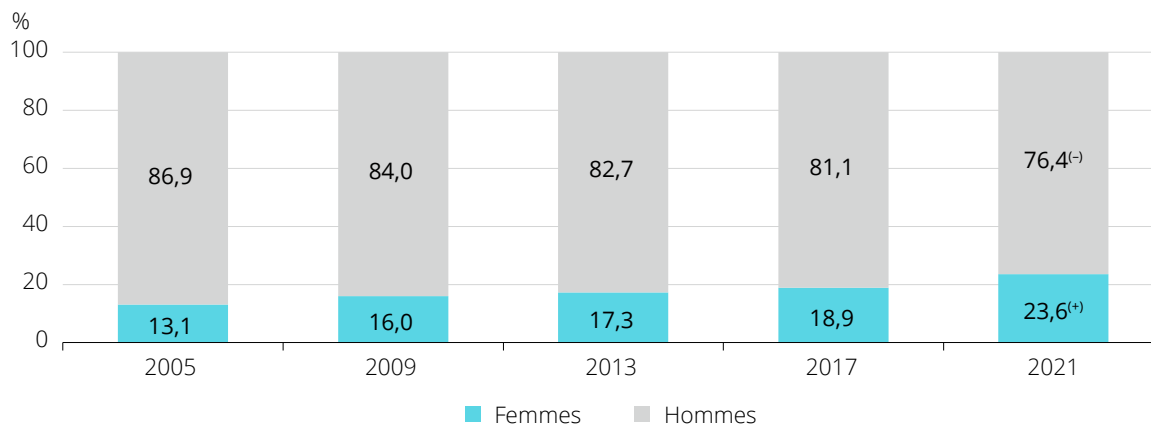
Note : Pour la répartition des personnes candidates et pour la répartition des personnes élues : i) la tendance est à la hausse chez les femmes et à la baisse chez les hommes au cours de la période au seuil de 0,05 ; ii) la représentation des femmes se situe en-deçà de la zone paritaire pour au moins 60 % des années de la période et est donc inférieure à celle des hommes.

Sources : Assemblée nationale du Québec, *Base de données sur les parlementaires québécois* ; Élections Québec, *Résultats des élections générales provinciales 2022* et *Statistiques sur les élections générales tenues depuis 1867*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Sur la scène municipale, la proportion de mairesses est en croissance : elle est passée de 13 % en 2005 à 23,6 % en 2021 (figure 2.4). Malgré cette croissance, la représentation des femmes au poste de mairesse est inférieure à celle d'hommes au poste de maire sur la période. Il reste un certain chemin à parcourir avant que la zone paritaire ne soit atteinte pour ce poste, puisque la représentation des femmes au poste de mairesse n'a pas dépassé la barre des 25 % sur la période.

Figure 2.4

Répartition des personnes élues aux élections municipales selon le sexe, poste de maire ou mairesse, Québec, élections générales de 2005 à 2021



(-)/(+) Pour un sexe donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

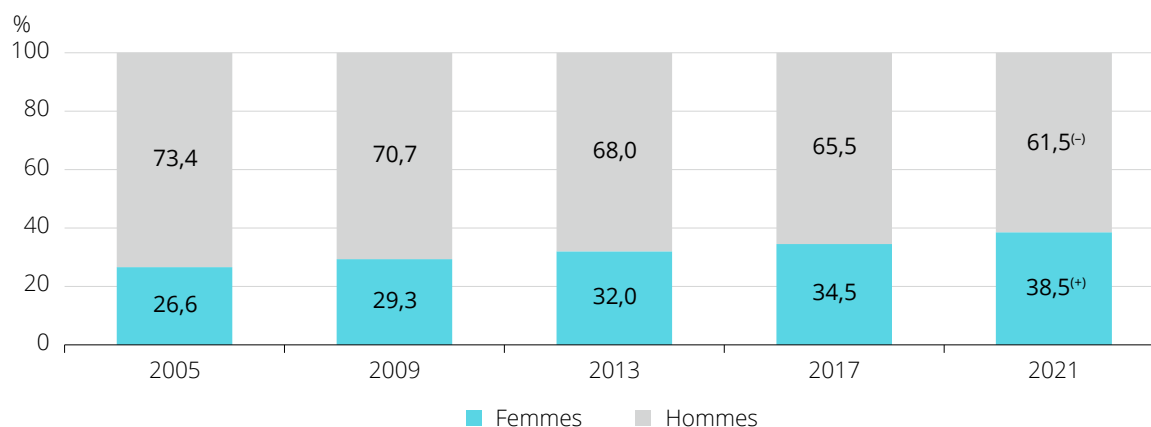
Note : La représentation des femmes se situe en-deçà de la zone paritaire pour au moins 60 % des années de la période et est donc inférieure à celle des hommes.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Résultats des élections municipales générales*. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec.

La scène municipale est également constituée de conseillères ou conseillers municipaux. La représentation des femmes à ce poste est moindre que celle des hommes sur la période des élections tenues entre 2005 et 2021 (figure 2.5). Elle est cependant en hausse : elle était de 27 % en 2005, et se situe à 39 % en 2021, soit près de la zone paritaire.

Figure 2.5

Répartition des personnes élues aux élections municipales selon le sexe, poste de conseiller ou conseillère municipale, Québec, élections générales de 2005 à 2021



(-)/(+) Pour un sexe donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

Note : La représentation des femmes se situe en-deçà de la zone paritaire pour au moins 60 % des années de la période et est donc inférieure à celle des hommes.

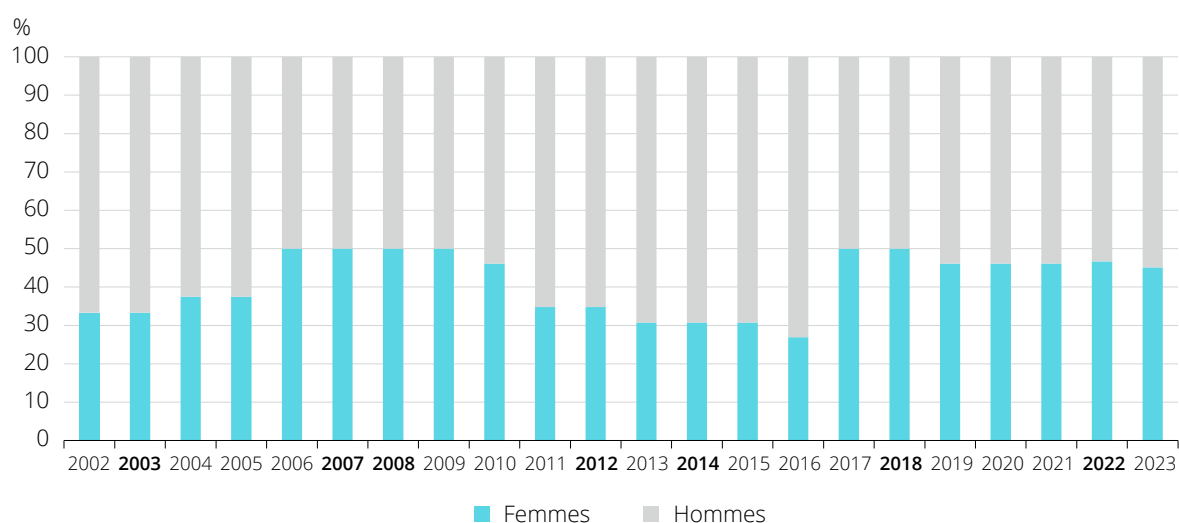
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Résultats des élections municipales générales*. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec.

Femmes ministres : la zone paritaire est atteinte depuis 2017

Les députés et députées qui accèdent au Conseil des ministres jouent un rôle prépondérant et portent de grandes responsabilités, ne serait-ce que par leur influence sur les politiques publiques et les décisions gouvernementales. Au cours de 4 des 7 dernières élections provinciales (Assemblée nationale), la représentation des femmes au sein du Conseil des ministres se situait dans la zone paritaire à la fin de l'année électorale, soit en 2007 (50 %), en 2008 (50 %), en 2018 (50 %) et en 2022 (47 %) (figure 2.6). Si l'on tient aussi compte des années non électorales, on constate que les proportions de ministres se situent dans la zone paritaire depuis 2017. La parité parfaite (50 %-50 %) a d'ailleurs été atteinte entre 2006 et 2009, de même qu'en 2017 et en 2018.

Figure 2.6

Répartition des membres du Conseil des ministres du gouvernement du Québec selon le sexe, Québec, 2002 à 2023



Note : En gras, les années électorales.

Source : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, données disponibles au 31 décembre de chaque année. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

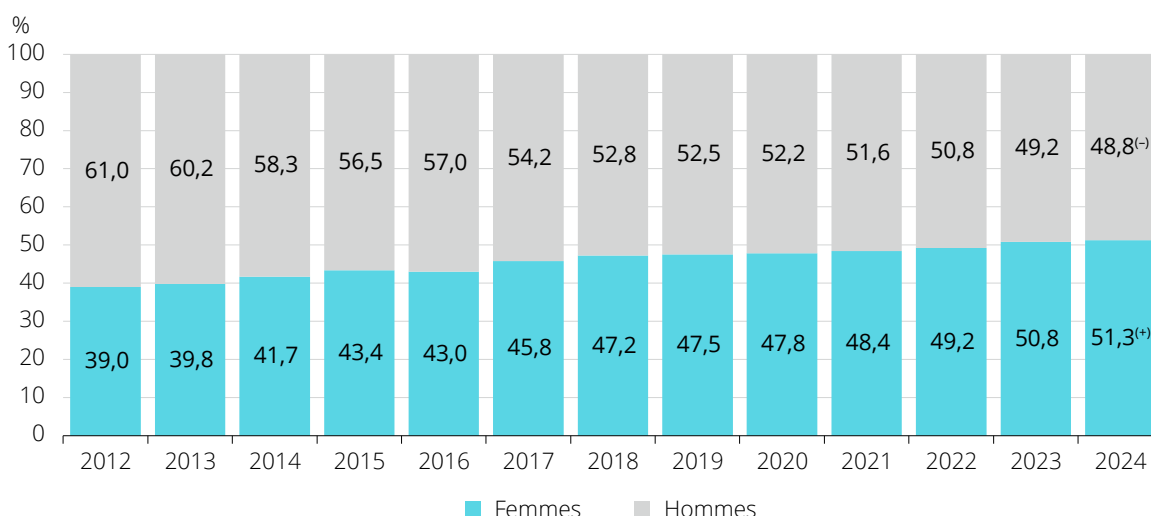
La zone paritaire est atteinte dans la gouvernance publique de l'État

Les députées et députés et les ministres ont de grandes responsabilités, mais il n'y pas que dans la sphère politique qu'on trouve des postes d'importance. On en trouve aussi dans d'autres lieux décisionnels, notamment dans l'appareil judiciaire, dans la fonction publique et dans les sociétés d'État.

Dans l'appareil judiciaire, un règlement sur la sélection des juges de la Cour du Québec favorise la parité entre les femmes et les hommes depuis 2012 (Gouvernement du Québec 1964). Comme on le constate à la figure 2.7, la part de femmes parmi les juges de la Cour du Québec a crû entre 2012 et 2024 ; elle est en effet passée de 39 % à 51 %, ce qui correspond à près de la moitié des juges de la Cour du Québec. Elle se situe dans la zone paritaire depuis 2013.

Figure 2.7

Répartition des juges de la Cour du Québec selon le sexe, Québec, 2012 à 2024



(-)/(+) Pour un sexe donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

Note : Les données de 2012 à 2015 représentent la situation au 31 janvier de l'année inscrite. À partir de 2016, les données montrent la situation au 31 mars de l'année inscrite.

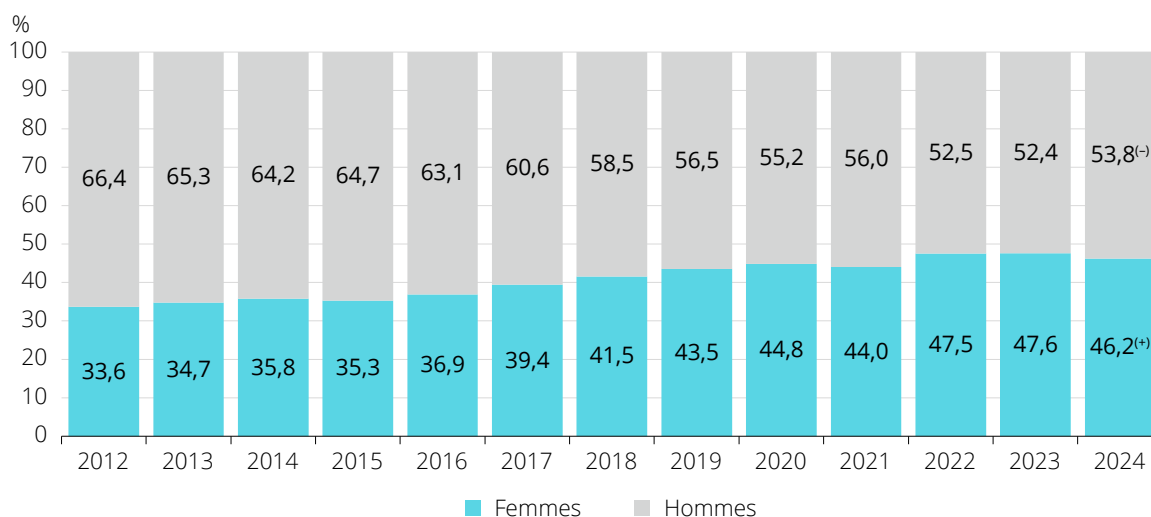
Source : Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Du côté de la fonction publique, la haute direction des ministères et organismes comprend des postes de premier niveau de gestion (p. ex. les sous-ministres, les présidentes-directrices et présidents-directeurs généraux) et de second niveau de gestion (p. ex. les sous-ministres adjoints et adjointes, les vice-présidentes et vice-présidents). En 2024, les femmes représentaient 46 % des personnes nommées à ces postes (figure 2.8)⁵. Lorsqu'on décompose ces postes selon le niveau de gestion, on constate qu'en 2024, les femmes représentaient 42 % des personnes nommées à un emploi de premier niveau de gestion et 49 % de celles nommées à un emploi de second niveau de gestion (figure 2.9).

Entre 2012 et 2024, la représentativité des femmes qui occupaient un poste de haute direction dans un ministère ou un organisme a augmenté, que l'on prenne en compte le premier et le second niveau de gestion conjointement (figure 2.8) ou séparément (figure 2.9). Elle se situe dans la zone paritaire depuis environ 2018 et ne se distingue pas de celle des hommes pour la période s'étalant de 2012 à 2024.

Figure 2.8

Répartition des hautes dirigeantes et des hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux (premier et second niveau de gestion) selon le sexe, Québec, 2012 à 2024



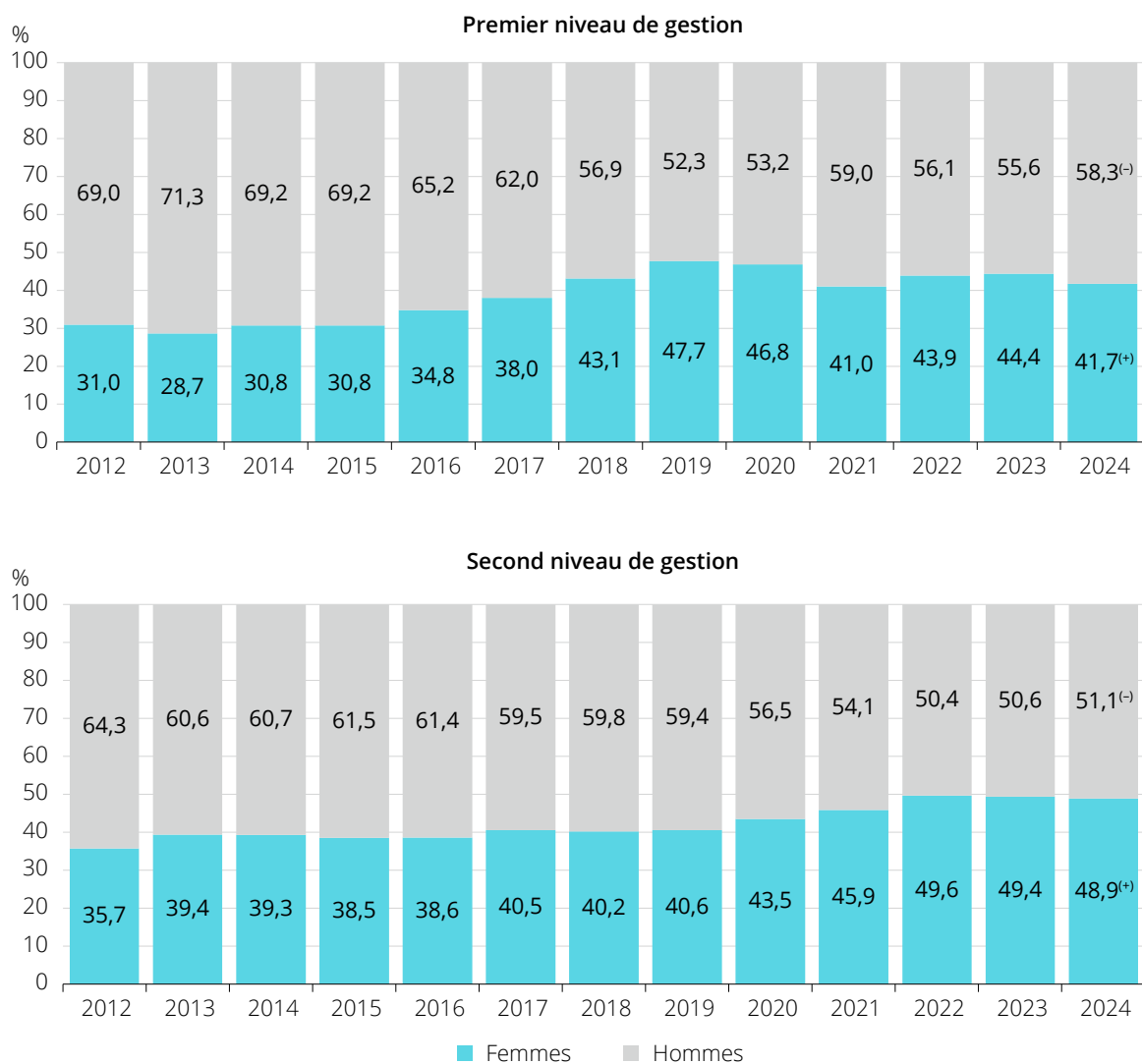
(-)/(+) Pour un sexe donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

Source : Secrétariat aux emplois supérieurs, *Gestion des emplois supérieurs*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

5. Les proportions font référence aux personnes occupant les postes à une année donnée et non aux personnes nommées durant l'année donnée.

Figure 2.9

Répartition des hautes dirigeantes et des hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux selon le sexe, Québec, 2012 à 2024



(-)/(+) Pour un sexe donné, indique une tendance à la baisse (-) ou à la hausse (+) au cours de la période au seuil de 0,05.

Source : Secrétariat aux emplois supérieurs, *Gestion des emplois supérieurs*. Compilation par l'Institut de la statistique du Québec.

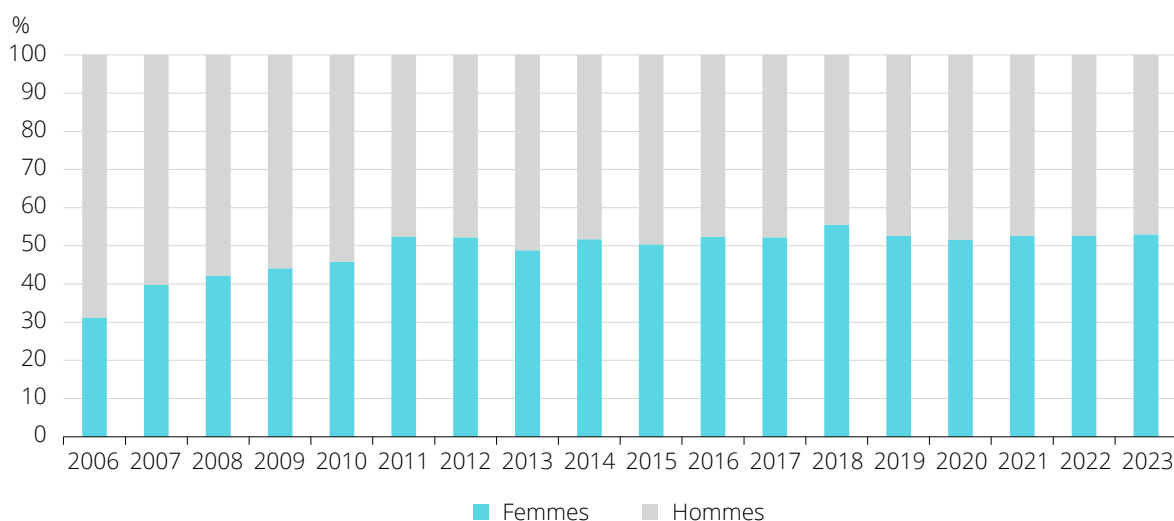
La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* reconnaît que les femmes doivent avoir une plus grande participation aux instances décisionnelles (Gouvernement du Québec 2006). La *Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État* est entrée en vigueur le 19 décembre 2007 afin d'assurer une représentation à parts égales des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État visées par ladite loi, et ce, à compter du 14 décembre 2011 (Secrétariat aux emplois supérieurs 2025). Notons que la liste des sociétés d'État visées par la loi a varié dans le temps.

La part des femmes siégeant aux conseils d'administration des sociétés d'État est en augmentation depuis 2006. L'augmentation concorde avec l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (voir l'encadré). Ainsi, en 2006, 31 % des personnes siégeant aux conseils d'administration des sociétés d'État étaient des femmes (figure 2.10). Cette proportion est passée de 40 % en 2007 à 46 % en 2010. Elle dépasse généralement la barre du 50 % depuis 2011 (année visée pour l'atteinte et le maintien de la parité), et s'élevait à 53 % en 2023.

Figure 2.10

Répartition des membres des conseils d'administration des organismes visés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* selon le sexe, Québec, 2006 à 2023



Note : La tendance au cours de la période est à la hausse chez les femmes et à la baisse chez les hommes au seuil de 0,05.

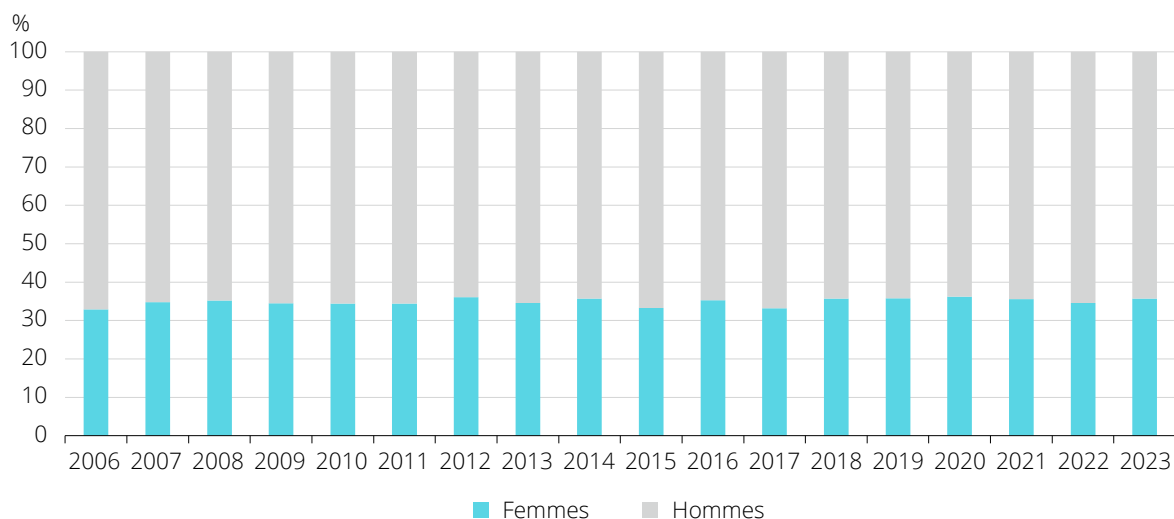
Source : Secrétariat aux emplois supérieurs, *Gestion des emplois supérieurs*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Malgré une hausse, les femmes demeurent minoritaires parmi l'ensemble des gestionnaires

Les postes décisionnels mettent en valeur les compétences et le leadership des personnes qui en sont titulaires. Les emplois de gestion dans le secteur public ou privé (cadres supérieurs ou supérieures, cadres intermédiaires spécialisés ou spécialisées, cadres intermédiaires dans le commerce de détail et autres, cadres intermédiaires de métiers et autres) en sont un bon exemple. Or, des disparités entre les femmes et les hommes s'observent dans les emplois de gestion. Ainsi, la part de l'ensemble des emplois de gestion occupés par des femmes a été en croissance entre 2006 (33 %) et 2023 (36 %) (figure 2.11). Malgré cette hausse, les hommes occupent de manière majoritaire les postes de gestion sur l'ensemble de la période.

Figure 2.11

Répartition des personnes occupant un emploi de gestion selon le sexe, Québec, 2006 à 2023



Note : La différence entre les femmes et les hommes est significative au seuil de 0,05 pour toutes les années de la période. La tendance au cours de la période est à la hausse chez les femmes et à la baisse chez les hommes au seuil de 0,05.

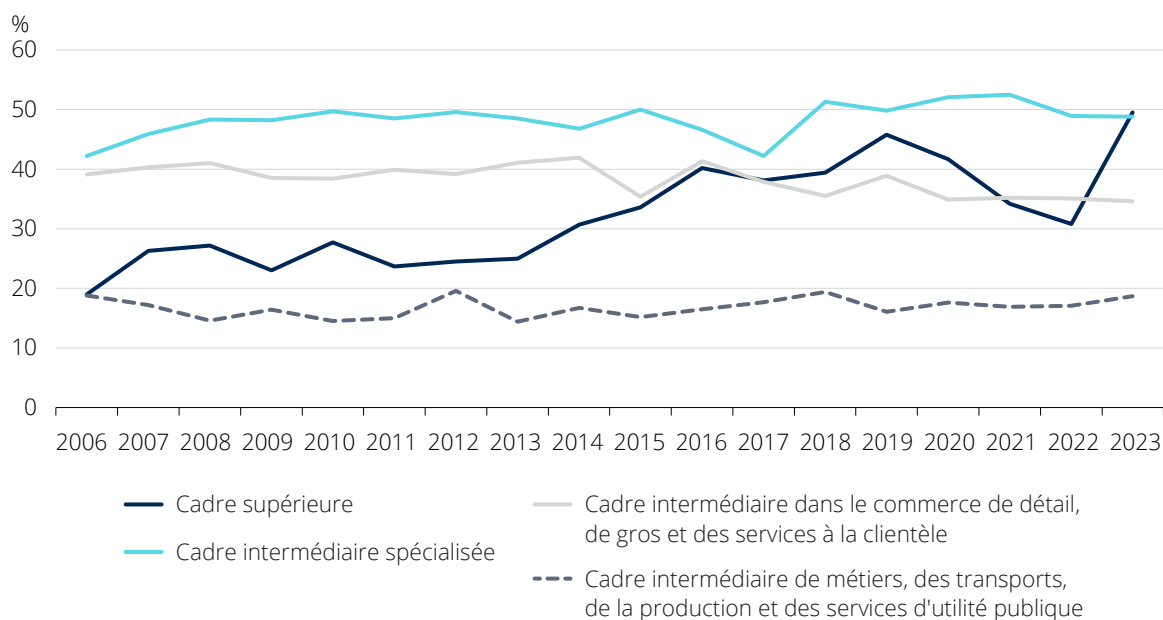
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2006 à 2023, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Lorsqu'on décompose les emplois de gestion selon le groupe professionnel, on constate que les femmes occupaient environ la moitié des emplois de cadres supérieurs et supérieures (49 %*), et de cadres intermédiaires spécialisés et spécialisées (49 %) en 2023 (figure 2.12). Ces proportions étaient en croissance sur la période (elles étaient de 19 %* pour les cadres supérieurs et supérieures et de 42 % pour les cadres spécialisés et spécialisées en 2006), si bien que les proportions de femmes et d'hommes ne diffèrent pas lorsque l'on tient compte de l'ensemble de la période selon les critères que nous avons établis, notamment en ce qui a trait aux cadres intermédiaires spécialisés et spécialisées.

Par contre, une plus faible représentativité des femmes s'observe pour les emplois de cadres intermédiaires dans le commerce de détail et de gros et des services à la clientèle (35 % en 2023), et pour les emplois de cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique (19 % en 2023). Cette situation prévaut depuis au moins 2006.

Figure 2.12

Femmes occupant un emploi dans certains groupes professionnels à responsabilité, Québec, 2006 à 2023



Note : Pour les cadres supérieures, le coefficient de variation se situe entre 15 % et 25 % pour toutes les années, à l'exception de 2012, 2015 et 2021; interpréter avec prudence. Le coefficient de variation se situe entre 25 % et 33 % en 2012, 2015 et 2021; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement. La différence entre la répartition de femmes et d'hommes (données non illustrées) qui occupent ces postes est significative au seuil de 0,05 de 2006 à 2014 et en 2022. La tendance au cours de la période est à la hausse au seuil de 0,05.

Pour les cadres intermédiaires spécialisé(e)s, la différence entre la répartition de femmes et d'hommes (données non illustrées) qui occupent ces postes est significative au seuil de 0,05 en 2006 et en 2017. La tendance au cours de la période est à la hausse au seuil de 0,05.

Pour les cadres intermédiaires dans le domaine du commerce de détail et autres et pour les cadres intermédiaires de métiers et autres, la différence entre la répartition de femmes et d'hommes (données non illustrées) qui occupent ces postes est significative au seuil de 0,05 pour toutes les années de la période.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2006 à 2023, fichiers de microdonnées à grande diffusion. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Définition des indicateurs - dimension *Institutions*

Candidates et candidats élus aux élections

Cette série d'indicateurs porte sur la répartition des femmes et des hommes élus aux élections. Le premier indicateur porte sur la *présence des femmes sur la scène politique fédérale (circonscriptions du Québec), provinciale et municipale (poste de mairesse)*ⁱ. Il consiste en la moyenne des femmes élues à titre de députée fédérale ou provinciale et de mairesse à la suite de la tenue d'élections générales. Un poids égal est attribué aux trois paliers de gouvernement. Une série d'indicateurs décortique ensuite la répartition des femmes et des hommes à chacun de ces trois postes, soit :

- Les personnes élues à la Chambre des communes (circonscriptions du Québec)ⁱ ;
- Les personnes élues à l'Assemblée nationaleⁱ ;
- Les personnes élues aux élections municipales, poste de maire ou de mairesseⁱ.

Finalement, un indicateur porte sur la répartition des *personnes élues aux élections municipales, poste de conseiller ou conseillère municipale*.

Hautes dirigeantes et hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux

Composition de la haute direction des ministères et organismes du gouvernement du Québec au 31 mars de chaque année. Les personnes qui assurent la haute direction des ministères et organismes sont nommées par le Conseil des ministres et sont titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. On y trouve deux niveaux de gestion :

- le premier niveau de gestion, qui comprend les sous-ministres, les déléguées et délégués généraux, les premiers dirigeants et les présidentes-directrices et présidents-directeurs généraux ;
- le second niveau de gestion, qui comprend les sous-ministres adjoints et adjointes, les sous-ministres associés et associées, et assimilés et assimilées, les délégués et déléguées, et les vice-présidentes et vice-présidents et assimilés et assimilées.

L'indicateur est examiné de manière combinée (premier et second niveau de gestion) et séparée.

Juges de la Cour du Québec

Pourcentage de juges à la Cour du Québec qui sont des femmes.

i Indicateur principal.

Membres des conseils d'administration des organismes visés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*

Composition des conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (Gouvernement du Québec 2006) au 31 décembre de chaque année. Les personnes composant ces conseils d'administration sont nommées par le gouvernement.

Membres du Conseil des ministres du gouvernement du Québec

Pourcentage de femmes ministres au gouvernement du Québec au 31 décembre de chaque année.

Personnes candidates (élections provinciales)

Répartition des personnes candidates à l'Assemblée nationale du Québec le jour du scrutin lors des élections générales.

Personnes occupant un emploi de gestion

Pourcentage des postes de gestion (dans le secteur public ou privé) occupés par des femmes et des hommes. Quatre groupes professionnels sont examinés :

- les cadres supérieurs et supérieures ;
- les cadres intermédiaires spécialisés et spécialisées (directeurs et directrices des services administratifs, financiers ou des services aux entreprises, dans des domaines tels que le génie, l'architecture, les soins de santé, l'enseignement, les arts et la culture) ;
- les cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle ;
- les cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique.

Les groupes professionnels sont définis selon la *Classification nationale des professions* 2021. Ils sont examinés de manière combinée (par l'entremise de l'indicateur des *personnes occupant un emploi de gestion [total]*) et séparée (par l'entremise des indicateurs des *femmes occupant un emploi de cadre supérieure*, des *femmes occupant un emploi de cadre intermédiaire spécialisée*, des *femmes occupant un emploi de cadre intermédiaire dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle*, et des *femmes occupant un emploi de cadre intermédiaire de métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique*).

i Indicateur principal.

Traitements statistiques - dimension *Institutions*

Pour les indicateurs de la dimension *Institutions* reliés à la sphère politique, le concept de « zone paritaire » est utilisé pour évaluer les inégalités entre les femmes et les hommes. Si la parité complète se définit par une représentation à parts égales de femmes et d'hommes (50 % pour chaque genre ou sexe), la zone paritaire fait référence à une représentation de femmes et d'hommes qui se situe entre 40 % et 60 % (par exemple, 45 % de femmes et 55 % d'hommes). Pour une année donnée, on considère que la représentation des femmes et des hommes ne diffère pas lorsqu'elle se situe dans la zone paritaire, et qu'elle diffère lorsqu'elle se situe hors de cette zone. On conclut à une différence entre les femmes et les hommes sur l'ensemble de la période donnée lorsqu'au moins 60 % des comparaisons ne se situent pas dans la zone paritaire et désavantagent le même genre ou le même sexe. Le concept de zone paritaire s'applique aux indicateurs suivants :

- *Candidates et candidats élus aux élections ;*
- *Personnes candidates (élections provinciales) ;*
- *Membres du Conseil des ministres du gouvernement du Québec ;*
- *Juges de la Cour du Québec ;*
- *Hautes dirigeantes et hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux ;*
- *Membres des conseils d'administration des organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.*

Pour l'indicateur des *personnes occupant un emploi de gestion*, les différences entre les femmes et les hommes ont été examinées par un test t.

Un examen préliminaire des données de cette dimension porte à croire que la tendance est généralement linéaire. La période a donc été traitée comme une variable continue. L'évolution a été examinée à l'aide de régressions logistiques prenant en compte la corrélation entre les années. Seule exception : un test d'hypothèse pour une tendance non linéaire a été effectué pour l'indicateur de *hautes dirigeantes et hauts dirigeants des ministères et organismes gouvernementaux*.

Puisque les indicateurs de cette dimension sont des répartitions, aucun test d'interaction entre le genre (ou le sexe) et la période n'a été effectué.

Conclusion

Le présent document visait à examiner les inégalités de bien-être entre les femmes et les hommes au Québec sur le plan du capital social au moyen du Cadre de mesure du progrès pour le Québec. Aux indicateurs principaux, qui sont ceux sélectionnés dans ce cadre, s'ajoutent plusieurs indicateurs qui permettent de nuancer les constats.

Les indicateurs principaux des deux dimensions du capital social, soit la dimension *Confiance et engagement* et la dimension *Institutions*, révèlent que la situation des femmes s'améliore de manière générale, mais qu'elle demeure moins favorable que celle des hommes. Le portrait se nuance cependant lorsqu'on tient compte des indicateurs complémentaires, surtout ceux qui ont trait à la dimension *Confiance et engagement*.

Ainsi, l'indicateur principal de la dimension *Confiance et engagement* révèle que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir confiance en la plupart des gens. Les indicateurs secondaires indiquent cependant qu'elles sont davantage portées que les hommes à faire confiance à certains groupes de personnes ayant une langue, une religion et une origine ethnique ou culturelle différente de la leur, ou à certaines institutions, notamment les services policiers et les banques. Les femmes tendent à être plus nombreuses que les hommes à pouvoir compter sur quelqu'un en cas de besoin.

Les femmes et les hommes s'impliquent de manière différente dans la société. En effet, les femmes semblent plus portées que les hommes à exercer leur droit de vote, que ce soit lors des élections fédérales ou des élections provinciales. Cependant, elles sont moins susceptibles de participer aux activités d'un parti politique ou d'un organisme politique ou d'en être membres, ou de s'impliquer dans des activités politiques non électorales. Femmes et hommes font du bénévolat dans des proportions similaires, mais les femmes bénévoles consacrent plus d'heures à cette activité que leurs homologues masculins.

Si pour la dimension *Confiance et engagement* le genre (ou le sexe) désavantagé dépend de l'angle selon lequel on approche la dimension, les constats sont tout autres pour la dimension *Institutions*, où les disparités observées s'exercent au détriment des femmes.

En effet, les indicateurs principaux de la dimension *Institutions* révèlent que les femmes sont sous-représentées à la Chambre des communes (circonscriptions du Québec), à l'Assemblée nationale et à la mairie sur la période étudiée. La représentation des femmes ne se situe pas dans la zone paritaire (entre 40 % et 60 %), sauf pour les deux dernières élections provinciales, où elle a franchi le seuil de 40 %. La représentation des femmes est cependant en augmentation sur la scène provinciale et municipale. Au terme des dernières élections, les femmes représentaient 33 % des députés à la Chambre des communes, 46 % des députés de l'Assemblée nationale et 24 % des maires. Elles constituaient aussi 39 % des conseillers municipaux (un indicateur secondaire).

Une plus grande parité s'observe au gouvernement et au sein de l'État. En effet, la zone paritaire est atteinte au Conseil des ministres de l'Assemblée nationale, chez les juges à la Cour du Québec, dans la haute direction des ministères et organismes gouvernementaux et chez les membres des conseils d'administration des sociétés d'État visées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. À noter que la parité chez les juges de la Cour du Québec et dans les conseils d'administration des sociétés d'État est soutenue par des lois ou règlements.

Par ailleurs, dans l'ensemble du marché du travail, les hommes occupent la majorité des emplois de gestion, notamment les emplois de cadre intermédiaire dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle ainsi que ceux de cadre intermédiaire des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique et autres. La représentation des femmes a augmenté dans les emplois de cadre supérieur ou supérieure et de cadre intermédiaire spécialisé ou spécialisée, et a rejoint celle des hommes chez les cadres intermédiaires spécialisés ou spécialisées.

Les analyses montrent donc que la société québécoise tend à être de plus en plus égalitaire sur le plan du capital social mais malgré cette progression, certaines disparités persistent, le plus souvent au détriment des femmes.

Références bibliographiques

- BALTATESCU, S. (2002). "Trust in institutions and well-being: A state of the art", *Analele Universității din Oradea, Fascicula Sociologie-Filosofie-Asistență Socială*, [En ligne], vol. 1, p. 95-99. [ssrn.com/abstract=1956828] (Consulté le 27 mai 2025).
- BREHAIN, S. (2011). « L'approche par capitaux pour mesurer le développement durable : où en est la réflexion ? », *Info développement durable*, [En ligne], n° 1, novembre, Institut de la statistique du Québec, 4 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/approche-par-capitaux-pour-mesurer-developpement-durable.pdf].
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*, [En ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 139 p. [www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf] (Consulté le 28 janvier 2025).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2020). *Concrétisons la parité de façon pérenne : mémoire sur le projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin*, [En ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 26 p. [csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Memoire-mode-scrutin.pdf] (Consulté le 30 janvier 2025).
- DUBOIS, P. R., M. BLANCHARD et F. GÉLINEAU (2021). « Les déterminants individuels de la participation électorale aux élections générales québécoises de 2018 », *Cahier de recherche électorale et parlementaire*, [En ligne], vol. 21, mars 2021, p. 1-49. [www.democratie.chaire.ulaval.ca/sites/democratie.chaire.ulaval.ca/files/cahiers-de-recherche/cahier_de_recherche_chaire_democratie_no21.pdf] (Consulté le 29 septembre 2023).
- ÉLECTIONS QUÉBEC (2024). *Participation électorale aux élections générales du 3 octobre 2022*, [En ligne], [s.l.], Élections Québec, 39 p. [docs.electionsquebec.qc.ca/ORG/65bcf1dbe5b92/DGE-6281.pdf] (Consulté le 25 novembre 2024).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1964). *Loi sur les tribunaux judiciaires*, chapitre T-16, r. 4.1, à jour au 1^{er} janvier 2023, [En ligne], [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/T-16.pdf] (Consulté le 18 juillet 2023).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, chapitre G-1.02, chap. VIII, art. 43, à jour au 1^{er} avril 2023, [En ligne], [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/G-1.02] (Consulté le 19 juillet 2023).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2022). *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, [En ligne], [s.l.], Secrétariat à la condition féminine, 81 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf] (Consulté le 18 juillet 2023).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Indicateurs de progrès du Québec. Mesure du bien-être et de la richesse nationale – Cadre conceptuel et méthodologique*, [En ligne], Québec, l'Institut, 76 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/indicateurs-progres-quebec-cadre-conceptuel-2022.pdf] (Consulté le 2 mars 2023).

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). « Indicateurs de progrès du Québec – Résultats et analyse. Édition 2023 », [En ligne], l'Institut, 26 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/%C2%ADindicateurs-progres-quebec-analyse-2023.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Bien-être de la population : les inégalités entre les femmes et les hommes. Tome 1 – Approche conceptuelle*, [En ligne], Québec, l'Institut, 23 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bien-etre-population-inegalites-femmes-hommes-tome-1-approche-conceptuelle.pdf].
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2001). *Du bien-être des nations - Le rôle du capital humain et social*, [En ligne], Paris, Éditions OCDE, 136 p. [www.oecd.org/fr/publications/du-bien-etre-des-nations_9789264289512-fr.html] (Consulté le 12 novembre 2024).
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2014). *Comment va la vie ? 2013. Mesurer le bien-être*, [En ligne], [s.l.], Éditions OCDE, 240 p. [www.oecd-ilibrary.org/economics/comment-va-la-vie-2013_how_life-2013-fr] (Consulté le 2 octobre 2023).
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2016). *Comment va la vie ? 2015. Mesurer le bien-être*, [En ligne], Paris, Éditions OCDE, 285 p. [www.oecd.org/fr/publications/comment-va-la-vie-2015_how_life-2015-fr.html] (Consulté le 22 octobre 2024).
- SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS (2025). *Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*, [En ligne]. [emplois-superieurs.gouv.qc.ca/Secretariat/Index/4] (Consulté le 22 janvier 2025).
- TORRES, S. (2021). *Évolution des inégalités économiques au Canada et au Québec : tendances et causes*, [En ligne], Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 100 p. [[cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/OQI%20-%20E%CC%81volution%20des%20ine%CC%81galite%C%81s%20e%CC%81conomiques%20Canada%20et%20Que%CC%81bec\(1\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMZxfbWTbVKVvSt3IBECIc/asset/files/OQI%20-%20E%CC%81volution%20des%20ine%CC%81galite%C%81s%20e%CC%81conomiques%20Canada%20et%20Que%CC%81bec(1).pdf)] (Consulté le 27 mai 2025).
- TURNER, J. H. (2000). "The formation of social capital", dans DASGUPTA, P., et I. SERAGELDIN, *Social capital: A multifaceted perspective*, [En ligne], Washington, D.C., The World Bank, p. 94-146. [books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=6PZ8bvQmxE&oi=fnd&pg=PA94&dq=The+Formation+of+Social+Capital&ots=EJjkDifSYm&sig=ry57y42QSWMJdOAsne-hknz87CI&redir_esc=y#v=onepage&q=The%20Formation%20of%20Social%20Capital&f=false] (Consulté le 27 mai 2025).
- UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE (2014). *Conference of European Statisticians, Recommendations on Measuring Sustainable Development*, [En ligne], New York et Genève, UNECE, 191 p. [unece.org/DAM/stats/publications/2013/CES_SD_web.pdf] (Consulté le 2 octobre 2023).
- WOOLCOCK, M. (2001). "The Place of Social Capital in Understanding Social and Economic Outcomes", dans HELLIWELL, J. F., *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well-being: International Symposium Report*, [En ligne], Développement des ressources humaines Canada et Organisation de coopération et de développement économiques, p. 65-88. [faculty.washington.edu/matsueda/courses/590/Readings/Woolcock%20Soc%20Cap%20Development.pdf] (Consulté le 4 décembre 2024).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca